

Cahiers de psychologie et éducation

N°48 Janvier 2013

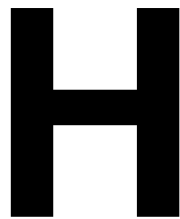


Perret-Clermont, Anne-Nelly. Hommage au Père Eric de Rosny, s.j., Docteur Honoris Causa de l'Université de Neuchâtel.
Gilomen, Heinz. Science et politique - Impressions, expériences et conclusions.
Di Donato, Flora. Accessing law through the Humanities: Degrees of agentivity when actors are native or immigrants.

Cahiers de psychologie et éducation / N° 48

- Hommage au Père Eric de Rosny, s.j., docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel. 3
Anne-Nelly Perret-Clermont
- Science et politique - Impressions, expériences et conclusions. 5
Heinz Gilomen
- Accessing law through the humanities: degrees of agentivity when actors are natives or immigrants.
Comparing Southern Italy / Northwest Switzerland 23
Flora Di Donato

Graphisme : Liora Zittoun



Hommage au Père Eric de Rosny, s.j, docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel

Anne-Nelly Perret-Clermont

Université de Neuchâtel

Le 2 mars 2012 décédait le Père Eric de Rosny, s.j., un ami de l'Institut de psychologie et éducation depuis plus de 20 ans. Lors de la cérémonie des funérailles en l'église de Saint-Ignace à Paris, le 8 mars 2012, Anne-Nelly Perret-Clermont a prononcé l'hommage que voici.

Le chemin du Père Eric de Rosny est exemplaire dans sa recherche d'approcher l'universel au plus profond de la singularité des réalités humaines et sociales. Il s'y est lancé, corps et âme, et a traversé bien des obstacles grâce à l'équilibre que permet l'articulation dynamique de deux mouvements qui pourraient - à tort - sembler contradictoires: l'enracinement profond dans sa propre culture et l'ouverture à l'altérité. Attaché à ses racines familiales et boulognaises, porté par la confiance de ses confrères jésuites, se référant souvent à son initiation ignatienne dans ses interventions en milieu universitaire, il a eu le courage, en s'engageant dans une initiation authentique, de mener, dans le respect et jusqu'au bout, son immersion dans la société Douala. Cette connaissance est devenue pour lui une double responsabilité: responsabilité dans la société camerounaise, notamment avec ses amis, les vingt-six aînés, les sages du Cameroun qui, en ce moment de deuil, sont

venus jusqu'à Paris témoigner de leur expérience partagée; et responsabilité à l'égard de la communauté scientifique et universitaire internationale à Yaoundé, à Neuchâtel et ailleurs.

Parallèlement à tous ses engagements au quotidien dans la pastorale, le Père Eric de Rosny a pris le temps d'écrire des ouvrages, avec des traductions dans plusieurs langues. Il a également rédigé une large collection d'articles s'adressant à des publics si nombreux et variés qu'ils sont dispersés dans de multiples revues. Il avait accepté notre proposition de les réunir comme une symphonie dans un seul ouvrage, actuellement en chantier, et auquel il est encore venu travailler à Neuchâtel, avec Jean-Daniel Morerod et moi-même, en automne dernier.

Comme le lui a dit le Doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines, en lui conférant le titre de docteur honoris causa, l'Université de Neuchâtel a voulu honorer un savant auteur d'une contribution interdisciplinaire remarquable. Avec les psychologues, il a contribué à la définition du concept d'"espace thérapeutique" comme espace symbolique et relationnel, nécessairement enraciné dans l'imaginaire et la culture, et comme espace physique peuplé de personnes mais aussi de plantes, d'animaux, de senteurs, d'aliments, de goûts, de bruits, de rythmes et de musiques. Un "espace thérapeutique" est un lieu conçu pour prendre très au sérieux l'incarnation du patient dans son univers quotidien - un univers fait d'objets mais surtout d'aspirations, de soucis et de... violences. Cet "espace thérapeutique", Eric de Rosny le scrute à la recherche de ce qui permet à la personne de trouver force et autonomie dans une confiance qui ouvre l'avenir des relations.

Eric de Rosny a passionné les ethnologues qui trouvaient en lui un indigène initié et un collègue. Un collègue qui, par sa capacité d'empathie, atteint une compréhension profonde des aspirations des personnes. Il a étudié le foisonnement religieux et les phénomènes migratoires, d'abord l'abandon des campagnes pour la

ville, puis l'abandon de la ville africaine pour la ville d'Occident, européenne ou américaine. Ses travaux portent sur le savoir traditionnel et ses métamorphoses dans les heurts de l'urbanisation et de l'émigration.

Il a travaillé avec des juristes de toute l'Afrique pour la sauvegarde des savoirs des guérisseurs traditionnels. Il a participé à de vastes enquêtes contribuant à l'inventaire de la pharmacopée traditionnelle. Il a su étudier les liens entre le corps et l'esprit, les savoirs médicaux et leur dimension symbolique et sociale. Aux historiens, il a apporté sa connaissance de la magie et de la contre-magie, de la maîtrise du mauvais œil. Alors que beaucoup d'historiens ne voient dans les procès de sorcellerie que l'élimination des gêneurs et des ruses de l'Etat, Eric de Rosny nous aide à voir le guérisseur trop souvent confondu avec le sorcier, le praticien d'une autre médecine, le conjureur de sorts. Les retombées scientifiques des avancées du Père Eric de Rosny et de ses collègues vont bien au-delà des horizons camerounais et francophones.

Un de nos étudiants camerounais à Neuchâtel me disait un jour: "Vous ne pouvez même pas vous imaginer combien le Père de Rosny est précieux pour nous...".

Eric de Rosny est précieux pour nous tous. Il est précieux pour notre humanité.

S

cience et politique - Impressions, expériences et conclusions¹

Heinz Gilomen²

Université de Neuchâtel

1. Introduction

Archimède, un des plus grands mathématiciens et physiciens de l'Antiquité, vécut au 2^{ème} siècle avant J.C. à Syracuse, Sicile (Itard, 2008). Lorsque, après un long siège, Syracuse est tombée entre les mains des Romains en 212 avant notre ère, un soldat a eu pour mandat d'arrêter le scientifique. Mais Archimède, tout occupé par ses réflexions géométriques, lui aurait lancé « Noli turbare circulos meos ! » (Ne dérange pas mes cercles !). Après quoi, le soldat, énervé, l'aurait alors tué d'un coup d'épée. Cette légende est souvent présentée comme le symbole d'un scientifique distrait dont le seul et unique effort de pensée vise la recherche et le développement de ses modèles théoriques et qui oublie tout autour de lui, notamment les événements de caractère politique. Cette interprétation n'est cependant pas tout à fait correcte. En effet, selon Itard, Archimède entretenait des relations étroites avec le roi, et ses constructions de machines et d'appareils de guerre servaient à la défense de Syracuse et ont permis la prolongation massive du

siège par les Romains. Et c'est l'ironie de l'histoire que le scientifique n'ait pas subi de conséquences néfastes du fait de son engagement et de son implication dans les affaires publiques (de guerre), mais lors de son repli sur des positions purement scientifiques, et sur son rôle de chercheur qui ne s'occupe point des banalités quotidiennes de la politique.

Cette petite légende signale déjà quelque peu la complexité des relations entre la science et la société. Et en effet, cette thématique constitue un sujet de discussion bien aimé de la communauté scientifique, en particulier des sciences sociales et humaines dont les relations avec la politique sont souvent accompagnées de sentiments de méfiance réciproque. La question de l'utilité sociale des sciences humaines et sociales est lancée à un rythme plus ou moins régulier et accéléré par des acteurs intérieurs ou extérieurs à la vie de la recherche. Un exemple récent est le colloque organisé par l'Académie des sciences humaines et sociales sous le titre « Pour une nouvelle culture des sciences humaines » en décembre 2011 pour discuter pendant trois jours entre autres des relations de ces disciplines avec les milieux extérieurs, notamment avec le domaine public (Académie suisse des sciences humaines et sociales [ASSH] 2011).

Ce texte veut contribuer à cette discussion sous deux perspectives particulières. D'une part, il ne discute pas les relations des sciences en général ou de disciplines scientifiques spécifiques avec la société ou la politique, mais présente l'exemple de la statistique publique en Suisse. La raison en est que la statistique publique, ou plus exactement l'Office fédéral de la statistique (OFS), a vécu une profonde modernisation dans les années 80 et 90 qui concerne la majorité des aspects de son activité et en particulier ses relations avec le public et la politique. Et dans l'élaboration de ces principes de modernisation, le débat et les conceptions discutées dans les sciences sociales ont constitué des bases précieuses pour les renouvellements de la statistique. Ceci entre autre parce que des facettes importantes de la procédure statistique sont identiques ou

¹ Cet article est la forme écrite d'une intervention dans le cadre du Studio de l'Institut de psychologie et éducation, le 8 décembre 2011.

² Je remercie Tania Zittoun pour sa précieuse collaboration à la rédaction de cet article.

au moins similaires aux principes des sciences sociales. L'argumentation dans l'autre direction est également judicieuse et les expériences dans le domaine de la statistique peuvent servir dans une large mesure comme exemple pour les sciences sociales en général.

La deuxième particularité est la perspective subjective. En effet je ne présente pas une analyse systématique et scientifique dans le sens strict du terme. Ce sont plutôt quelques expériences personnelles qui visent à illustrer la relation entre la science et la pratique politique. J'ai eu l'occasion d'une part de participer activement à la modernisation de la statistique publique et à la reconfiguration de la politique de communication vers le domaine public. D'autre part, en tant que membre de la direction (vice-directeur) de l'Office fédéral de la statistique et responsable du domaine *société et éducation* j'ai eu le plaisir d'influencer personnellement les contacts avec les différents milieux de la politique, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, de la criminalité et de la culture.

Cet article commence par quelques considérations générales de manière à reprendre des réflexions théoriques qui se révèlent significatives pour la compréhension des relations entre science et politique. En particulier nous esquissons les rôles que peuvent jouer la science et la statistique pour soutenir la politique sur la base des différentes logiques de fonctionnement des deux domaines. Dans un deuxième point, l'exemple de la statistique fédérale est présenté. Nous parlons de la modernisation de la statistique, en particulier des changements de concepts et d'approches dans le cadre de ce que nous avons désigné comme la « politique de diffusion », et montrons comment ses modifications ont abouti à des nouvelles bases légales. Ces nouvelles stratégies n'ont pas seulement été développées à l'intérieur de l'Office fédéral de la statistique, mais elles se sont situées dans de mouvements généraux de modernisation de la statistique publique au niveau cantonal, national, ou même international. Pour concrétiser ces exemples,

nous examinerons de plus près la statistique de l'éducation et le projet PISA, qui exemplifient les problèmes que les transformations des champs d'actions de la statistique publique ont suscités. Nous soulignons que ce ne sont pas seulement les stratégies substantielles qui sont importantes dans ce contexte mais également les mesures d'organisation et mêmes les constellations personnelles. Dans les conclusions, nous discuterons finalement, sur la base des considérations théoriques, des leçons que nous pouvons tirer pour les sciences (sociales et d'éducation) et leurs relations avec la politique sur la base de ces expériences vécues dans le domaine de la statistique.

2. Considérations générales

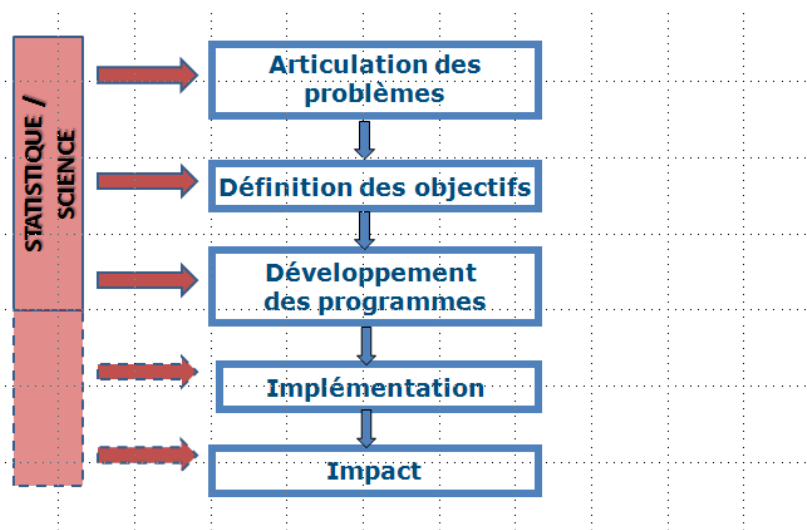
2.1 *Le modèle de la solution de problèmes*

Pour comprendre un peu mieux les relations entre la politique et la science et avant tout les aspects problématiques de ces relations, il est utile de se référer à quelques modèles du fonctionnement de la politique et du rôle que peut jouer la science dans ces différents processus. Rappelons que de nombreux philosophes, sociologues, politologues et hommes (et femmes) d'État se sont occupés de la question de savoir comment il est possible de connaître les interrelations et les processus sociaux afin que l'action politique réalise ce qui est à la fois nécessaire et possible, pour le formuler dans les termes de Jürgen Habermas (1971). Une longue histoire serait à dessiner, depuis Platon et Aristote, en passant par Machiavel, Descartes, Hegel, etc. Mais reprenons l'idée de Max Weber (1922) selon laquelle la bureaucratie en tant qu'instrument d'exécution politique représente l'idéaltype d'une institution qui agit selon la rationalité instrumentale (ou en finalité, *zweckrational*) - d'autres types étant la rationalité en valeurs (*wertrational*), la rationalité traditionnelle (*traditional*) ou la rationalité affective (*affektuell*) (Weber, 1966) - ceci dans la mesure où elle s'est transformée d'un pur instrument de domination vers une institution de solution de problème. Les compétences spécialisées des

fonctionnaires sont donc devenues décisives pour remplir cette tâche et la demande de soutien scientifique augmente par conséquent.³

A partir de cette réflexion, il est possible de structurer la façon d'agir de la politique et de l'administration exécutive selon une modalité que nous appelons *le modèle de la résolution des problèmes*. On peut le présenter sur la base de la figure 1 qui s'inspire de Mayntz (1983), mais on trouve des schémas similaires auprès d'une multitude d'auteurs en science politique ou en science de l'administration.

Figure 1 : Modèle de la résolution de problèmes



Source : Mayntz R. (1983) ; complété par Heinz Gilomen.

La partie de droite représente le processus de décision et d'implémentation politique. A chaque étape, la science et la statistique (à gauche) peuvent contribuer à ces modalités d'action qui sont caractérisées par la rationalité instrumentale. Avec

Freiburghaus & Zimmermann (1985), nous pouvons distinguer quatre fonctions principales que la statistique et la science peuvent jouer :

- dans la fonction d'*élucidation*, elles observent, posent des questions, analysent des relations complexes et contribuent à l'articulation et la connaissance explicite de problèmes. C'est une fonction de détection précoce qu'elles exercent ainsi. Prenons l'exemple de PISA 2000, le premier cycle du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (OECD, n.d.). Cette première enquête PISA, consacrée aux compétences en lecture, montrait une performance moyenne des élèves suisses de 15 ans en comparaison internationale, un pourcentage élevé d'élèves aux niveaux inférieurs de l'échelle de performance et une influence remarquable de la provenance sociale sur les résultats (OFS & CDIP, 2001). La politique, notamment la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a jugé ces résultats comme plutôt problématiques et elle a décidé de réagir. Cette recherche a donc contribué à la prise de conscience et l'articulation d'un problème par la politique.
- suite à cela, le groupe de pilotage PISA, où étaient représentés la CDIP et l'OFS, a commandé des rapports scientifiques supplémentaires pour mieux analyser la problématique et pour pouvoir *définir des objectifs* et formuler des programmes d'actions. Les résultats de ces analyses supplémentaires ont été discutés dans des hearings avec des praticiens et des chercheurs pour aboutir à un programme d'action, décidé par l'Assemblée générale de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP, 2003). Dans cette phase, la science et la statistique ont exercé une fonction instrumentale et ont pu contribuer par des connaissances scientifiques à la définition des objectifs concrets et au développement du programme d'action.

³ Cette argumentation est bien développée dans Freiburghaus & Zimmermann (1985).

- dans la phase d'*implémentation*, le savoir scientifique sert à justifier les décisions et les actions. C'est donc une fonction de légitimation qu'exercent la science et la statistique et les résultats de leurs analyses ne servent plus comme éléments de décision mais en tant qu'arguments dans les justifications des décisions prises.
- la quatrième fonction d'après Freiburghaus & Zimmermann (1985) est la fonction *stratégique* où la science devient une sorte de partenaire de coalition pour renforcer la position des acteurs politiques dans les discussions publiques.

Les deux dernières fonctions, ainsi que le rôle de la science et de la statistique dans la phase de l'impact dans le modèle de Renate Mayntz, sont moins claires que les deux premières fonctions qui se déroulent dans les premières phases du modèle. Les services de recherche en éducation qui sont rattachés aux Départements de l'instruction publique dans plusieurs cantons constituent des exemples de partenariat stratégique où la politique exécutive peut se servir des arguments scientifiques produits selon les directives de la direction. Par ailleurs, les activités d'évaluation scientifique des programmes sont des exemples de contribution dans la phase de l'impact dans le modèle de Mayntz.

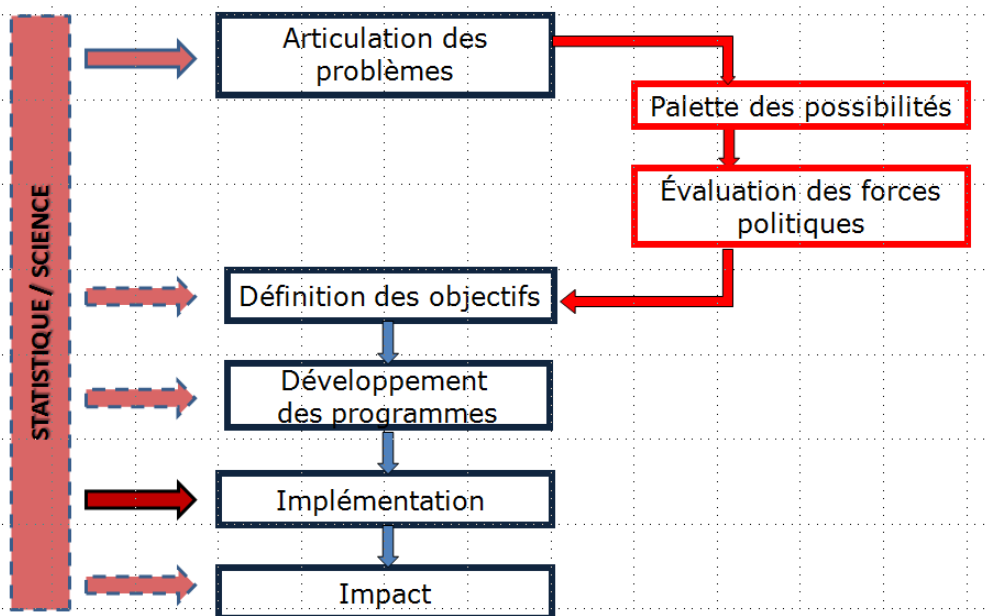
2.2 Le modèle de la gestion du pouvoir

A première vue donc, le rapport entre la politique et le pouvoir semble être plutôt harmonieux. La science sert à détecter des problèmes et participe par ses savoirs à formuler des objectifs et à développer des programmes d'actions, elle fournit des arguments pour les légitimer dans la discussion politique, et elle aide à évaluer ces programmes et leurs effets.

Cependant, il existe également des signes de discordance entre ces deux champs d'actions. Ainsi, un article de Xavier Pons (2011) examine les conséquences politiques des résultats de PISA dans trois pays européens, la France, le Portugal et l'Écosse. Il part du

fait que PISA est présenté par l'OCDE comme un instrument pour la prise de décision dans les processus de modernisation des systèmes éducatifs. Mais apparemment, cette vision n'est pas réalisée et le modèle de la solution de problèmes que nous avons présenté au précédent paragraphe ne se vérifie pas. Bien sûr, PISA est utilisé dans les débats publics et politiques. Mais pas dans le sens de la rationalité instrumentale ; il est plutôt utilisé comme justification de projets ou de décisions antérieures. On trouve des déductions et des imputations qui ne sont pas contenues dans le programme PISA, par exemple des projets de réforme pour les enseignants qui ne trouvent pas de fondement analytiques dans les résultats PISA. Les acteurs ont invoqué des analyses PISA moins pour développer des plans d'action et des programmes de réformes, comme cela a été le cas en Suisse, mais plutôt pour justifier des projets qui avaient déjà été décidés auparavant. PISA a également servi à attaquer des adversaires, par exemple pour accuser le gouvernement d'avoir coupé les budgets dans le domaine de l'éducation - ce qui aurait expliqué le mauvais résultat aux tests PISA. Et malgré le fait que PISA a produit toute une série de publications qui approfondissent certaines thématiques, l'argument principal dans les discussions publiques a été celui du classement. Nous avons également vécu ce phénomène lorsque le groupe de pilotage a parlé du « résultat moyen » des élèves suisses et que cela a été traduit dans une partie de la presse en « résultats médiocre », et dans une autre partie, en « résultats catastrophiques ». Bref, suivant la recherche de Pons, PISA n'a pas été utilisé, la plupart du temps, comme contribution scientifique à l'articulation des problèmes, la définition d'objectifs ou au développement de programmes d'action comme le postule le modèle de résolution de problèmes, mais plutôt comme instrument de communication et d'argumentation dans le débat public.

Figure 2 : Modèle de la gestion du pouvoir



Source : Mayntz R. (1983) ; complété par Heinz Gilomen

Dans une perspective similaire, mais qui est de toute autre provenance, nous pouvons citer quelques blagues bien connues concernant la statistique publique. Ce qui est frappant c'est que ces blagues sont souvent attribuées à des hommes politiques et reflètent ainsi des attitudes répandues de la politique vis-à-vis de la statistique. Par exemple, Winston Churchill aurait dit: « The only statistics you can trust are those you falsified yourself ». Ou bien: « There are three kinds of lies: lies, damned lies, and statistics » attribué selon Mark Twain à Disraeli. Ou encore Coluche : « Les

statistiques, c'est comme le bikini : ça donne des idées mais ça cache l'essentiel ! ».

La plus parlante de ces blagues est certainement celle de Herbert Salcher: « Le politicien se sert des statistiques comme un ivrogne des réverbères: pour se soutenir et non pour s'éclairer » (traduit par Heinz Gilomen). Un autre modèle de fonctionnement est donc proposé et que nous appelons le modèle de gestion de pouvoir. Avant de formuler les objectifs et de développer des programmes, une phase d'évaluation des forces politiques, et par conséquent des possibilités « réalistes » de mesures est entreprise où la science n'a plus d'influence. Elle perd son influence également dans les phases suivantes qui sont davantage déterminées par le rapport de forces politiques que par les contributions de la rationalité instrumentale. La science et la statistique servent en priorité à « vendre » les mesures, à soutenir des arguments dans le débat public, et à légitimer des projets et des décisions qui ont été développés selon les critères de gestion de pouvoir. Le modèle est illustré par la figure 2.

Ces deux modèles, la solution de problèmes d'une part, la gestion du pouvoir d'autre part, servent donc comme toile de fond pour comprendre les relations entre la statistique (modernisée) et la politique.

3. La modernisation de la statistique publique

Dans les années 80 et 90 des changements profonds ont été entamés dans la statistique publique, concernant tout autant l'organisation, la production que la communication des résultats statistiques. Je me borne à discuter les éléments qui pourraient avoir des effets sur les relations avec le public et avant tout avec la politique.

3.1 « L'épistémologie » de la statistique publique

Un premier paquet de mesures a concerné ce que l'on peut appeler « l'épistémologie » de la statistique publique. Il s'agissait de repenser la culture, l'identité, l'auto-perception de la statistique. Dans les années 70, celle-ci se comprenait principalement comme productrice de chiffres. Cette philosophie était soutenue par l'émergence de l'informatique qui facilitait le traitement de données et la production de tableaux par la simple combinaison de variables. Auparavant, la fabrication à la main des tableaux avait été très coûteuse et il fallait évaluer très soigneusement l'importance des combinaisons des variables. Cette nécessité s'est fait moins importante avec l'introduction de l'informatique où un tableau supplémentaire ne demandait plus un investissement énorme. Cette culture de producteur de chiffres s'est traduite par des publications de centaines de pages remplies des chiffres, avec très peu d'analyses et très peu de commentaires, sinon des explications techniques. L'annuaire statistique de cette époque en est un exemple typique (Bureau fédéral de statistique, 1958).

Sans vouloir entrer dans les détails, l'OFS est arrivé à la conclusion que la fonction principale de la statistique publique n'était pas la collecte de données et leur reproduction sous forme des tableaux. Ces processus, tout comme les calculs de la statistique mathématique, étaient seulement des instruments importants. La tâche principale serait plutôt la production d'informations dans un sens pragmatique pour parler dans les termes de Gernot Wersig

(1971). Une information est considérée comme pragmatique si elle sert à réduire l'insécurité chez le récepteur face à une situation problématique. Cette nouvelle conception de la statistique a eu des conséquences assez sérieuses: tout d'un coup, on était obligé de réfléchir aux situations problématiques de la société suisse, de se rendre compte des bases scientifiques connexe, et de concevoir les stratégies pour réduire l'insécurité face à ces situations. Et c'était seulement après ces réflexions conceptuelles que l'on pouvait décider des instruments statistiques (enquêtes, questionnaires, traitement des données, etc.) utiles pour réussir le mandat d'information. Évidemment, les acteurs de la statistique publique se souciaient déjà avant la modernisation de l'importance des variables définies et collectées. Mais cela se passait de manière plutôt implicite, et le recours explicite à des problématiques sociétales et des fondements scientifiques était assez inhabituel. Ce changement fondamental de la culture ne s'est bien sûr pas fait d'un jour à l'autre, mais l'évolution a demandé beaucoup de temps et de nombreuses discussions internes.

C'était également un changement qui concernait les utilisateurs et en particulier les acteurs politiques. Auparavant, l'information dans le sens pragmatique était cachée dans les chiffres des tableaux. Maintenant, elle devenait visible et explicite sous forme d'indicateurs qui comparent, analysent et expliquent, accompagnés de textes et de graphiques compréhensibles. En d'autres mots, l'information devenait accessible pas seulement pour les experts, mais aussi pour les profanes, pour le grand public - ce qui était évidemment un grand progrès pour renforcer la contribution scientifique / statistique dans le modèle de solution de problèmes. D'autre part, l'instrumentalisation de l'information dans le modèle de solution de problèmes était devenue plus difficile et risquée du fait que l'ensemble de l'information était devenu disponible pour tout le monde et pas seulement les parties sélectionnées pour la justification des décisions prises.

3.2 Les bases légales

Une des étapes importantes de la modernisation a été l'adoption de la nouvelle loi sur la statistique fédérale, arrêtée le 9 octobre 1992 par l'Assemblée fédérale (Confédération suisse, 2010) qui est toujours en vigueur avec quelques modifications insignifiantes. Elle contient les points essentiels du fonctionnement et de l'organisation de la statistique publique au niveau fédéral. Entre autres, elle reflète la nouvelle culture statistique dans le domaine de la publication des résultats et dans les relations avec les utilisateurs (politiques). A titre d'exemple, citons l'article 3 sur les tâches de la statistique fédérale et l'article 18 sur les publications (Figure 3).

Figure 3 : Loi sur la statistique fédérale, Art. 3 et 18.

Art. 3 Tâches de la statistique fédérale

1. La statistique fédérale, sur la base de **critères scientifiques choisis en toute indépendance**, fournit des **informations** représentatives sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la **société** et de l'environnement en Suisse.
2. Ces informations servent à:
 - a) **préparer, réaliser et réévaluer** les tâches de la Confédération;
 - b) analyser les domaines qui font **l'objet d'une étroite collaboration** entre la Confédération et les cantons, notamment la formation, ...
 - c)
 - d)

3. Dans le cadre des travaux précités, la **Confédération collabore** avec les cantons, les communes, les milieux scientifiques, l'économie privée et les partenaires sociaux et les organisations internationales; dans la mesure du possible, elle tient compte de leurs besoins en information.

Art. 18 Publications

1. Les bases et les principaux résultats statistiques **sont publiés** dans les langues officielles **sous une forme adaptée aux besoins des utilisateurs**. Les résultats non publiés leur sont rendus accessibles sous une forme appropriée.

Source : Confédération (2010) ; modifié par Heinz Gilomen

Les passages importants dans ce contexte sont mis en relief en gras. Tout d'abord le législateur souligne que la statistique est une affaire scientifique et on peut donc conclure que les procédures de la recherche (questions de recherche, collecte et analyse des données, publication et diffusion des résultats) se font sur la base de réflexions théoriques plutôt que des considérations politiques. Ceci est confirmé par le postulat selon lequel ces critères scientifiques doivent être choisis en toute indépendance, par le fait que la loi parle des « informations sur l'état ... de la société », et parce que les résultats sont à publier sous une forme adaptée aux utilisateurs. Et cette information doit servir - dans le sens du modèle de solution de problèmes - à « préparer, réaliser et réévaluer » les tâches de la Confédération ainsi qu'à analyser les domaines de collaboration entre la Confédération et les cantons. Ceci doit se faire en collaboration avec les principaux acteurs de différents domaines de notre société. La tâche de la statistique n'est donc pas la collecte de données ou bien la production des tableaux et de chiffres, mais la création d'informations scientifiques. La statistique

comme bien public, avec un caractère scientifique et réalisée de manière indépendante - c'est un langage clair du législateur au profit du modèle de rationalité et contre les tentatives d'instrumentalisation selon le modèle de gestion politique.

3.3 Structures de coopération

La loi veut l'indépendance et la scientificité de la statistique, mais elle ne veut pas que celle-ci se retire dans sa tour d'ivoire. Une étroite collaboration avec les acteurs principaux et concernés de la société est donc exigée. Toute une série de ces contacts se fait bien sûr de manière bilatérale : les responsables des différents domaines statistiques (par ex. la statistique de la santé) communiquent étroitement avec les départements compétents des cantons (par ex. la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), avec les organisations faïtières (par ex. avec H+ - Les hôpitaux de Suisse) avec les associations professionnelles (p.ex. avec la Fédération des médecins suisses FMH), avec les experts scientifiques (par ex. avec les économistes de la santé), etc.

En outre, la Confédération, respectivement l'OFS, ont mis sur pieds un certain nombre d'organes de coopération et de coordination (OFS, 2011). Les plus importants en sont:

la Commission de la statistique fédérale. Elle a pour but de conseiller le Conseil fédéral, l'Office fédéral de la statistique et les autres producteurs de statistiques de la Confédération. D'une manière générale, elle veille à ce que la statistique publique réponde aux exigences d'une société démocratique. Elle suit le programme pluriannuel, évalue la politique de diffusion et examine les projets qui contiennent des modifications fondamentales du programme d'activité;

FEDESTAT et REGIOSTAT. Des organes de coordination avec les autres producteurs statistiques au niveau fédéral et régional;

les groupes d'experts. Ils ont pour but de conseiller les producteurs statistiques dans le domaine dont ils sont spécialistes. Ils apportent ainsi une valeur ajoutée utile aux travaux et projets des producteurs de statistiques en s'appuyant sur les compétences étendues et spécialisées de leurs membres.

Une des fonctions de ces organes de coopération, même si on n'en parle pas de manière explicite, est de chercher un équilibre entre les différents intérêts en relation avec le travail statistique : les intérêts politiques et les intérêts scientifiques ; les intérêts nationaux et les intérêts cantonaux ; les intérêts publics et les intérêts des associations privés. Et en même temps, bien sûr, de rassembler les expériences diverses des acteurs en questions et par là de contribuer à l'assurance de qualité. Bref, ces organes de coopération ont entre autres la fonction de freiner les stratégies suivant le modèle de gestion du pouvoir et de veiller à la primauté de la rationalité dans le cadre du modèle de résolution des problèmes.

3.4 Principes éthiques

Au cours de cette modernisation de la statistique au niveau national et international (voir plus bas) et de la discussion autour de la relation entre la statistique et la politique, il s'est avéré judicieux d'établir une sorte de code déontologique pour la profession. C'était avant tout au niveau international, après la chute du mur et les mutations à l'Europe de l'Est qu'un tel code devait aider à reconstruire la statistique publique dans les pays concernés. Cette idée a été reprise par quelques pays, en particulier en Suisse, et par l'Union Européenne.

Les principes fondamentaux de l'ONU (ONU, 2006), promulgués en 1992, constituent un code de conduite et un standard universel pour les statistiques publiques dans le monde. Parmi ces règles, ce qui nous intéresse dans notre contexte sont les principes no. 2 et 4 qui stipulent d'une part que les processus statistiques doivent être

déterminés par des « considérations purement professionnelles, notamment des principes scientifiques et des règles déontologiques ». Et d'autre part, ils décrètent le droit des organismes statistiques de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

La Charte de la statistique publique de la Suisse: les producteurs de statistiques en Suisse ont adopté en 2002 un code déontologique sous la dénomination de « Charte de la statistique publique de la Suisse » (Conférence suisse des offices régionaux de statistique; OFS, 2012) qui se réfère entre autre aux principes fondamentaux de l'ONU. Parmi d'autres, les dispositions suivantes sont intéressantes dans le présent contexte (figure 4) :

Figure 4 : Charte de la statistique publique en Suisse - Extraits

- **Principes fondamentaux**

2. **Caractère public.** Il n'y a pas de rétention d'informations statistiques

5. **Indépendance scientifique.** L'activité statistique publique bénéficie d'une indépendance scientifique, notamment vis-à-vis du pouvoir politique ...

10. **Simultanéité.** Les informations statistiques sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Certaines autorités peuvent recevoir des informations préalables sous embargo afin de se préparer à répondre à d'éventuelles questions (Article rejeté par l'OFS en 2008 au profit de la version UE)

- **Conseil d'éthique**

- un organe privé indépendant

- aider à la mise en œuvre des principes fondamentaux
- constater, conseiller et informer

Source: Conférence suisse des offices régionaux de statistique (OFS 2012)

De nouveau, nous y trouvons des postulats d'indépendance, du caractère public des résultats statistiques et une disposition concernant la publication simultanée des résultats. Depuis 2008, l'OFS renonce d'ailleurs suite à une interprétation des dispositions de l'Union européenne à l'information préalable (sous embargo) de quelques autorités privilégiées.

Le Conseil d'éthique (OFS, 2011): ce Conseil constitue l'élément institutionnel de l'assurance de la qualité de la production et de la surveillance du respect des dispositions déontologiques définies dans la Charte. Les Offices suisses de la statistique publique s'engagent dans le cadre de la Charte à créer ce Conseil en tant qu'organe privé indépendant et il est par conséquent rattaché à la Section de la statistique publique de la Société suisse de statistique (SSS-O). Le rôle du Conseil est de constater, de conseiller et d'informer. Il veille au respect des principes fondamentaux de la Charte, contribue à sa promotion et énonce des recommandations. En principe, il devient actif sur requête (Conférence suisse des offices régionaux de statistique; OFS, 2012, p.5). Il n'a pas de pouvoir de sanction.

Union Européenne (UE) - Code de bonnes pratiques (Eurostat, 2011): promulgué (première version) en 2005 par la Commission européenne, le Code définit des normes de qualité dans le développement, la production et la diffusion des statistiques européennes. Il veut en particulier assurer l'indépendance de la statistique publique et éviter les influences politiques. La surveillance se passe par des évaluations des pairs. Pour la Suisse,

le Code fait partie intégrante de l'accord bilatéral sur la statistique que la Suisse a conclu avec l'UE. Il a donc un caractère obligatoire.

Tant au niveau national qu'international, on constate donc un renforcement considérable des efforts d'assurance de qualité et d'indépendance de la statistique publique. Ceci en particulier à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique et du bloc des pays de l'Est où la statistique publique - notamment les indicateurs économiques - se montrait insuffisante du point de vue de la qualité et probablement soumise à des influences politiques. L'importance de cette problématique se manifeste d'ailleurs également dans le cadre de la crise financière actuelle.

3.5 Évolutions au niveau international

Au niveau international on trouve des évolutions similaires, soit dans les offices nationaux de la statistique publique, soit dans les services statistiques des organisations internationales. D'une part, on constate des efforts considérables pour améliorer la qualité scientifiques des produits, pour élever le niveau méthodologique dans les domaines du relevé des données et de l'analyse statistique et pour mieux s'approcher du public (politique) par des publications plus analytiques et mieux adaptées aux habitudes de lecture de cette audience. D'autre part, on développe des mesures de protection contre des manipulations et des influences inopportunes de la part de ces mêmes milieux. Ce second point a déjà été discuté plus haut.

Parmi les organisations internationales, l'OCDE joue un rôle innovateur pour accentuer l'approche analytique et les services vis-à-vis des utilisateurs. Les examens des politiques sectorielles (p.ex. l'éducation ou l'économie) qui combinent des résultats statistiques, des réflexions théoriques et des recherches documentaires sont exemplaires à cet égard. Ainsi, l'OCDE a développé des systèmes d'indicateurs sectoriels à côté du domaine traditionnel de l'économie, entre autres pour compléter celui-ci. En particulier, elle s'est rendu compte, du fait que les indicateurs macro-économiques

comme les Produit intérieur brut (PIB) ne pouvaient pas servir comme information reflétant les conditions de vie en général, ou même le bien-être économique de la population, qu'il fallait construire d'autres mesures pour refléter ce genre de réalités sociales. Son programme ambitieux des indicateurs sociaux a beaucoup influencé les travaux respectifs dans les différents pays, même si l'OCDE l'a abandonné après une première publication au milieu des années 1980. Mais elle a d'ailleurs repris le projet et publié un nouveau rapport à partir du début des années 2000 (Noll, 2002; OCDE, 2001; OECD, 1986; OECD, 2011a).

Le caractère gouvernemental de l'OCDE la rend particulièrement sensible à l'utilité et à l'utilisation politique de ses informations. Mais en même temps, cette proximité aux milieux politiques risque de la rendre également vulnérable aux pressions et tentations de manipulation par ces mêmes milieux. Elle se protège par la qualité scientifiques de très haut niveau de ses travaux, par la collaboration avec des experts scientifiques de réputation mondiale, et par une discussion transparente dans les comités et les groupes de pilotages où tous les pays membres sont représentés.

3.6 Bilan intermédiaire

Deux grandes évolutions sont donc à constater au niveau national et international: d'une part une modernisation de la statistique publique, caractérisée par un renforcement des éléments scientifiques dans la conception, la méthodologie d'enquête et les analyses, et accompagnée par des stratégies de communication plus proches des milieux politiques et publics. Ces stratégies sont renforcées par des contacts et des consultations intensifiées avec ces milieux et aboutissent à des modèles plus ou moins formels de coopération. D'autre part, et dans une certaine mesure liées avec ces relations plus étroites, des mesures de protection sont nécessaires pour protéger la statistique publique contre les tentatives d'influence et de manipulation de la part des milieux intéressés. Des dispositions légales, des codes déontologiques et

des organes de surveillance (conseils d'éthiques) sont mis en place pour assurer la réalisation de ces stratégies et pour soutenir les agences de statistiques dans ces mesures.

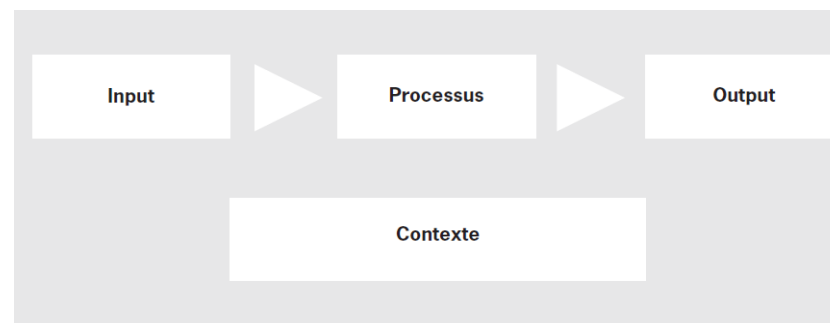
4. L'exemple de la statistique de l'éducation

La statistique de l'éducation au niveau suisse a débuté dans les années 1970 sous forme d'un simple relevé des élèves dans la formation obligatoire et post-obligatoire (relevés de classe) et des étudiants dans les hautes écoles universitaires (relevés individuels) avec quelques caractéristiques fondamentales comme l'âge, le sexe et la provenance nationale. Sa réalisation a été soutenue par la CDIP dont le secrétaire général présidait la Commission pour la statistique scolaire qui avait la tâche d'accompagner les travaux de l'OFS en la matière.

4.1 Évolutions générales – Indicateurs

A partir des années 1980, la statistique de l'éducation évolue vers une sorte de système d'information dans le domaine de l'enseignement et concrétise les stratégies générales développées au sein de la statistique publique. Elle s'oriente au cours son développement vers des thématiques de la politique de l'éducation qui sont d'un intérêt public au niveau national. A partir d'un modèle d'analyse générale (Gilomen 2002a, p. 379) qui reprend les schémas d'explications présentés dans la figure 1, le projet des indicateurs de l'éducation qui prend forme dans les années 1990 repose au commencement sur une structure de réflexion plutôt simple (Gilomen, 2002b, p. 27):

Figure 5 : Modèle simple de structuration des indicateurs de l'éducation



Source : Heinz Gilomen (2002b)

Il relie les différentes étapes de l'action politique et met un accent particulier sur les aspects des résultats (output) et sur les relations de ces éléments avec le contexte socio-économique. Plus tard, l'OFS propose de compléter cette structure par une approche matricielle qui retient les éléments originaux mais y ajoute une vision plus « politique » de la structure thématique. En particulier, les domaines suivants sont proposés (Gilomen, 2002b) :

la *qualité* de l'enseignement qui constitue certainement le champ prioritaire des analyses macro-systémiques. En même temps, la concentration sur ce domaine reflète également le revirement général des perspectives au niveau politique, passant de la gestion de l'input vers les questions de l'output. Les recherches sur les résultats des processus d'éducation, donc les diplômes et les certificats ainsi que les connaissances et les compétences, reçoivent donc une importance particulière;

la dimension de l'*efficacité* qui contient des informations sur des aspects économiques tels que les coûts, le financement, les investissements, l'utilisation des infrastructures, etc.;

la thématique des *transitions* qui a beaucoup gagné d'actualité. Les redoublements, retardements, sélections et les nouveaux départs, les zigzags au niveau secondaire et la complexité des passages vers le monde du travail ne sont que des exemples qui montrent la nécessité de recherches scientifiques dans ce domaine.

la question de la *durabilité* des résultats de l'enseignement qui est à la base des analyses du domaine de la formation des adultes. Ce ne sont pas seulement les informations sur les modalités de la (non-)participation à ces formations qui sont intéressantes, mais avant tout l'évaluation des compétences acquises et perdues, et par là, l'évolution du capital humain d'une société, qui sont au cœur des travaux.

et les *inégalités sociales* en relation avec le fonctionnement de l'école qui sont bien sûr une question classique de la sociologie de l'éducation. Malgré l'évolution de la démocratisation de l'éducation, la question de la dépendance du succès éducatif à la provenance sociale, à l'origine culturelle et au sexe n'a pas perdu d'actualité.

Le développement des indicateurs de l'éducation a certainement fait d'énormes progrès ces vingt derniers ans et le site web de l'OFS (2012) propose aujourd'hui un ensemble impressionnant d'informations élaborées, même si l'idée de la présentation matricielle n'est pas vraiment réalisée et ne semble plus d'actualité. Par contre, le rapport sur l'éducation a repris cette idée et présente ses résultats selon les trois dimensions principales de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation [CSRE] 2010).

D'autres innovations concernent avant tout le côté méthodologique. De nouvelles enquêtes sont entreprises, entre autre une enquête auprès de la population à la fin des années 1980 qui relève avant tout la participation à la formation continue, des enquêtes auprès des diplômés des hautes écoles pour analyser la transition vers le marché de travail, des enquêtes auprès des étudiants des hautes écoles pour étudier leur situation sociale, et des enquêtes pour

évaluer les compétences des jeunes gens (PISA) et de la population des adultes (ALL) (OFS 2012). Du côté analytique, on constate des investissements considérables dans l'élaboration des prévisions des effectifs et des enseignants ainsi que dans les analyses statistiques du financement de l'éducation. Finalement, des travaux particuliers sont effectués pour renforcer les fondements théoriques, entre autres dans les thématiques du capital humain (OFS 1998) et des compétences clés. (Rychen et Salganik 2001 ; 2003).

4.2 Le projet PISA

L'exemple de PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) peut servir comme illustration de la concrétisation des objectifs poursuivis dans le cadre de la modernisation de la statistique publique. Ce projet est élaboré par l'OCDE vers la fin des années 1990 dans le cadre de la construction du système des indicateurs de l'éducation. Il vise particulièrement les résultats des processus d'enseignement, c'est-à-dire les compétences des élèves autour de la fin de l'école obligatoire (OECD, 2011b). Pour définir la population de base, c'est le critère âge (15 ans) qui importe et pas l'année scolaire étant donné les différences entre les pays en ce qui concerne les modalités du déroulement de l'école obligatoire. L'élaboration du projet ainsi que son exécution sont effectués à l'aide d'experts scientifiques de renommée. Le projet est piloté par un Conseil directeur où tous les pays participants sont représentés et qui définit les priorités d'action en particulier en ce qui concerne les indicateurs, les instruments d'évaluation et les modalités de présentation des résultats (p. 278). En général, ce projet répond donc à l'effort prioritaire de construire des indicateurs dans le domaine des résultats. En même temps, il présente un niveau élevé d'excellence scientifique et, par le caractère gouvernemental de l'OCDE, soutient la stratégie d'un rapprochement vers les utilisateurs potentiels des résultats et d'augmentation de la signification publique et politiques des analyses.

En Suisse, c'est l'Office fédéral de la statistique qui a pris en main la direction générale des travaux PISA, vu le caractère national et répétitif de l'enquête (Confédération suisse, 2010). Dans le même ordre d'idée du rapprochement vers les milieux politiques, il a invité la CDIP et les Offices compétentes de la Confédération à participer au financement du projet et de former un groupe de pilotage conjoint pour définir les directions stratégiques dans le cadre des consignes internationales (OFS et CDIP, 2002). Au début, ce groupe de pilotage a été formé par deux représentants de la CDIP et deux de la Confédération, pour être élargi d'un membre supplémentaires de chaque côté à partir de PISA 2003.

En même temps, une coopération étroite avec des experts scientifiques a été organisée, à savoir sous forme de groupes d'experts sectoriels (lecture, mathématiques, sciences naturelles, contexte, échantillonnage), d'un groupe d'analyse, et d'un groupe de consultation scientifique. La structure opérationnelle a été adaptée aux spécificités suisses, notamment par une organisation décentralisée de travaux d'enquête et de préparation des données en quatre centres de coordination régionales (Suisse romande, Suisse italienne, Suisse du nord-ouest, Suisse orientale) (OFS et CDIP, 2002). Ce côté scientifique a encore été renforcé par le financement de cinq rapports d'analyse approfondie, élaborés par des experts scientifiques après une mise au concours de la part du groupe de pilotage (pisa.ch, 2009). Ces mesures ont donc satisfait l'exigence d'une qualité scientifique élevée.

En ce qui concerne la communication de résultats, elle s'est faite sous différentes formes : des rapports nationaux de vue d'ensemble et d'analyse spécifique, des rapports régionaux, des communiqués de presse, des conférences de presse. A cela s'est ajouté l'information ciblée de certains groupes d'acteurs sociaux et politiques comme l'Assemblée générale des directeurs cantonaux d'instruction publique, les enseignants, les parlementaires, etc. sous forme de présentations et de conférences. De plus, l'accès aux résultats, aux méthodologies et aux données a été facilité par les

sites web nationaux (pisa.ch, 2009) et internationaux (OECD, n.d.). Les réactions à PISA 2000 dans le public ont été impressionnantes ; elles allaient d'un refus catégorique du projet, jusqu'à l'accusation de la politique éducative de laisser pourrir la jeunesse suisse.

Pendant toutes les étapes de la réalisation de PISA 2000, la coopération avec les milieux politiques a été excellente. Les discussions, notamment dans le groupe de pilotage, étaient constructives, la politique se montrait intéressée et soutenait de manière conséquente le projet. La répartition des tâches était claire et la compétence et l'indépendance de la statistique et de la science pour les questions techniques et analytiques étaient incontestées. La politique a donc agi surtout dans le sens du modèle de résolution de problèmes et les résultats PISA ainsi que les rapports scientifiques complémentaires ont servi à l'établissement d'un ensemble de mesures - Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP, 2003) pour combler les lacunes et faiblesses constatées.

Plus tard, la situation a changé. D'une part, un changement de personnes des deux côtés a abouti à des interprétations différentes des rôles dans le projet PISA. En outre, après une longue période où la politique de l'éducation n'était guère un sujet de débat au niveau national, elle est devenue au début des années 2000 l'objet de discussions assez critiques, en particulier en relation avec l'organisation fédéraliste du système éducatif. Ces discussions devaient conduire d'ailleurs aux nouveaux articles constitutionnels (Confédération suisse, 2010) sur l'ensemble de la formation en Suisse et au projet HarmoS de la CDIP - Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP, n.d.). Dans ce contexte, les acteurs politiques ont développé une attitude plus défensive par rapport à des activités qui pourraient conduire à des perspectives critiques par rapport à la politique éducative supra-cantonale. Ils ont commencé à exercer des pressions sur la statistique et la science avant tout dans les questions d'analyse et

de communication des résultats, les conférences de presse communes ont été abandonnées et les comparaisons intercantionales sont devenues sujettes à des discussions intensives. Bref, la politique a changé de perspective et s'est mise à agir plutôt d'après le modèle de gestion du pouvoir. Ce changement des acteurs et des stratégies ont d'ailleurs débouché sur l'abandon de la direction du projet par l'OFS à partir de PISA 2009.

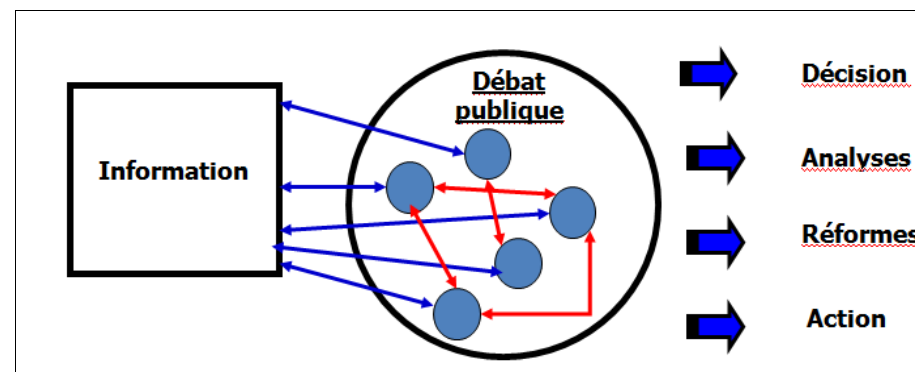
5. Conclusion

Le monde politique est certainement un partenaire « naturel » dans les activités de recherches qui se veulent être « au service de la société » (Université de Neuchâtel, n.d.) et il cherche souvent ce partenariat étant donné son besoin en informations pour réaliser ses objectifs, dans le modèle de résolution de problème, autant que dans le modèle de gestion du pouvoir. Le monde scientifique, sensible à la valeur sociale et publique de ses résultats, est à son tour intéressé par une coopération avec les milieux politiques. Mais il doit être conscient du fait que les formes de fonctionnement sont différentes et les priorités valorisées ne sont pas forcément les mêmes entre la science et la politique.

Les relations sont donc plutôt complexes. Le modèle linéaire selon lequel un acteur politique, dans une situation problématique, reçoit une information scientifique et prend la décision de solution en fonction de cette information, semble trop simple et ne correspond pas à la réalité. D'une part, les acteurs politiques vacillent entre les stratégies de résolution de problèmes et la perspective de gestion de pouvoir et très souvent des formes mixtes sont à constater. D'autre part, il existe une pluralité d'acteurs politiques qui sont importants pour faire face à une situation problématique, et pas un acteur unique. Le modèle présenté dans la figure 6, développé dans

un contexte un peu plus large (Gilomen, 2002a, p. 386), semble donc plus adapté à la réalité.

Figure 6 : Modèle de décision « démocratique »



Source : Gilomen (2002a), p. 386

Selon cette idée, la prise de décision politique constitue un processus collectif lors duquel différents acteurs cherchent des informations pour former leur opinion et pour soutenir leurs arguments dans les débats publics. Ces discussions servent à échanger et à renouveler des connaissances, des faits et des visions. C'est donc un échange d'informations qui n'est pas unilatéral mais multidimensionnel, et qui englobe une pluralité de milieux intéressés. Il n'en résulte pas toujours une décision claire et univoque. Souvent, des analyses supplémentaires ou même des reformulations des problématiques en sont les conséquences. Dans de tels modèles d'action multidimensionnels et complexes, une importance particulière revient à l'accessibilité de l'information scientifique pour tous les acteurs (Gilomen, 2002a). Le caractère public de cette information est donc essentiel et devrait être une condition de base pour chaque coopération entre la science et la politique.

L'indépendance pour toutes les questions scientifiques, y compris les questions de la communication des résultats, est essentielle. La clarification des rôles respectifs est par conséquent une tâche de première importance et préliminaire au début de toute coopération. Selon Luhmann (1997), le mode de fonctionnement de la science est caractérisé par le médium de la vérité et il est différent de celui de la politique qui suit la logique du pouvoir. Le corrélat de l'indépendance est par conséquent la qualité des travaux scientifiques, seule manière de se garantir des tentatives d'influence et de manipulation.

Des instruments plus formels pour soutenir et défendre les singularités du travail scientifique sont souhaitables. Les dispositions légales qui fixent l'indépendance et le caractère public des résultats sont fort utiles ainsi que les codes déontologiques la Charte et le Conseil d'éthique. La Charte de l'Université de Neuchâtel (Université de Neuchâtel, n.d.) va certainement dans la bonne direction.

Finalement, toutes ces stratégies et les instruments formels ont un caractère relatif. Ce sont les constellations personnelles des acteurs impliqués qui sont à la fin déterminantes. Une coopération ne peut se réaliser que si des visions et des valeurs communes sont partagées et si la communication entre les partenaires fonctionne sans bruits étrangers perturbateurs.

6. Bibliographie

Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH). (2011). Pour une nouvelle culture des sciences humaines? Consulté le 2 février, 2012, sur <http://www.sagw.ch/fr/sagw/veranstaltungen/sagw-agenda-2011/wis-kultur.html>

Bureau fédéral de statistique. (1958). *Annuaire statistique de la Suisse 1957*. Consulté le 11 février, 2012, sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikati>

[onen_statistik/statistische_jahrbuecher/stat__jahrbuch_der/jahrbuch-archiv.topic.3.html#resultstart](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/onen_statistik/statistische_jahrbuecher/stat__jahrbuch_der/jahrbuch-archiv.topic.3.html#resultstart)

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). (2010). *Rapport sur l'éducation 2010*. Consulté le mai 30, 2012, sur <http://www.skbf-csre.ch/fr/publications/rapports-sur-leducation/>

Conférence suisse des offices régionaux de statistique; OFS. (2012). *Charte de la statistique publique de la Suisse*. Consulté le 20 février, 2012, sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/institutionen/oeffentliche_statistik/ethische_prinzipien/charta_2002.html

Constitution fédérale de la Confédération suisse. Consulté le 8 juin, 2012, sur <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/index.html>

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). (2003). *Mesures consécutives à PISA 2000: plan d'action*. Consulté le 10 février, 2012, sur http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/pisa2000_aktplan_f.pdf

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). (n.d.). *HarmoS*. Consulté le 8 juin, 2012, sur <http://www.edk.ch/dyn/11737.php> Confédération suisse. (2011).

Confédération suisse. (2010). *Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (Etat le 1er janvier 2010)*. Consulté le 8 juin, 2012, sur http://www.admin.ch/ch/f/rs/431_01/index.html

Eurostat. (2011). *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne pour les services statistiques nationaux et communautaire*. Consulté le 3 juin, 2012, sur http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-32-11-955/FR/KS-32-11-955-FR.PDF

Freiburghaus, D., & Zimmermann, W. (1985). *Wie wird Forschung politisch relevant? Erfahrungen in und mit den Schweizerischen Nationalen Forschungsprogrammen*. Bern: Paul Haupt.

- Gilomen, H. (2002a). Sozialberichterstattung und Politisches Monitoring - Strategien und Perspektiven. Dans OFS, *Sozialberichterstattung und politisches Monitoring - Indikatoren zur sozialen Kohäsion, Nachhaltigkeit und Lebensqualität in der Schweiz* (pp. 371-389). Neuchâtel: OFS.
- Gilomen, H. (2002b). *Indicateurs de l'éducation en Suisse - Stratégies pour l'avenir*. Neuchâtel: OFS.
- Habermas, J. (1971). *Theorie und Praxis. Sozialphilosophische Studien*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Itard, J. (2008). *Encyclopédia universalis*. Consulté le 13 février, 2011, sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/archimede/#>
- Luhmann, N. (1997). *Die Gesellschaft der Gesellschaft*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Mayntz, R. (Éd.). (1983). *Implementation politischer Programme II. Ansätze zur Theoriebildung*. Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Noll, H.-H. (2002). Social Indicators and Quality of Life Research: Background, Achievements and Current Trends. Dans N. Genov, *Advances in Sociological Knowledge over Half a Century* (pp. 151-182). Paris: International Social Science Council.
- OCDE. (2001). *Society at a Glance 2001: OECD Social Indicators*. Paris: OECD.
- OECD. (1986). *Living Conditions in OECD Countries: Compendium of Social Indicators*. Paris: OECD.
- OECD. (2011a). *Society at a Glance 2011: OECD Social Indicators*. Paris: OECD.
- OECD. (2011b). *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Volume I*. Consulté le 8 juin, 2012, sur <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr>
- OECD. (n.d.). *OECD Programme for International Student Assessment (PISA)*. Consulté le février 10, 2012, sur www.pisa.oecd.org
- OFS - Office fédéral de la statistique. (1998). *Les indicateurs du capital humain en Suisse*. Neuchâtel: OFS.
- OFS, Office fédéral de la statistique. (2011). *La statistique publique*. Consulté le 12 février, 2012, sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/institutionen/oeffentliche_statistik.html
- OFS - Office fédéral de la statistique. (2012). *Education, sciences*. Consulté le 6 juin, 2012, sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15.html>
- OFS, & CDIP. (2001). *Préparés pour la vie? Les compétences de base des jeunes - Synthèse du rapport national PISA 2000*. Neuchâtel: OFS.
- OFS & CDIP. (2002). *Préparés pour la vie ? Les compétences de base des jeunes - Rapport national de l'enquête PISA 2000*. Consulté le 7 juin, 2012, sur http://www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/fr/index/hidden_publications.html?publicationID=323
- ONU - Organisation des Nations Unies. (2006). *Principes fondamentaux de la statistique officielle*. Consulté le 12 février, 2012, sur <http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/FP-French.htm>
- pisa.ch. (2009). Consulté le 8 juin, 2012, sur <http://www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/de/index/04/02/04.html>
- Pons, X. (2011). What Do We Really Learn from PISA? The Sociology of its Reception in Three European Countries. *European Journal of Education*, 46 (4), pp 540-548.
- Rychen, D. S., & Salganik, L. H. (Eds). (2001). *Defining and Selecting Key Competencies*. Göttingen: Hogrefe & Huber.

Rychen, D. S., & Salganik, L. H. (Eds.). (2003). *Key Competencies for a Successful Life and a Well-Functioning Society*. Göttingen: Hogrefe & Huber.

Université de Neuchâtel. (n.d.). *Charte de l'Université de Neuchâtel*. Consulté le 8 juin, 2012, sur www.unine.ch

Weber, M. (1922). *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*. Consulté le 11 février, 2012, sur [textlog.de](http://www.textlog.de) - Historische Texte und Wörterbücher: http://www.textlog.de/weber_wirtschaft.html

Weber, M. (1966). *Soziologische Grundbegriffe*. (2. durchgesehene Auflage Ausg.). Tübingen: Mohr.

Wersig, G. (1971). *Information - Kommunikation - Dokumentation*. Pullach bei München: Verlag Dokumentation.

A

ccessing law through the humanities: degrees of agentivity when actors are natives or immigrants. Comparing Southern Italy / Northwest Switzerland

Flora Di Donato

Université de Neuchâtel

Abstract

Recent contributions of Law and Humanities have showed how complex is the interaction between law and culture. Cultural models influence people in their representations of law, orienting them towards the definition of legal meanings that are shared and narrated through stories. The aim of this paper, that is a part of a larger research lead in Italy and Switzerland, is to propose a comparative analysis of legal stories coming from two different contexts (South of Italy and Northwest Switzerland), showing the effects of different degrees of legal agentivity when the actors are nationals (Italian cases) – or immigrants (Swiss cases).

Key Words

Law and Humanities, legal agentivity, natives/immigrants

Introduction: Accessing Law through the Humanities

This contribution can be considered as a preliminary step of a more extended research about “ The access to administration and justice by immigrants in Northwest Switzerland: a qualitative interdisciplinary approach ”, in the frame of a scientific collaboration with the *Centre for migration studies* of the University of Neuchâtel¹. It can also be seen as in continuity with a previous line of researches that I specifically dedicated to the exploration of the role of lay people in *constructing legal-cultural reality*².

Indeed the description of the law as a product of *human beings* (meant also as *minorities* and the *oppressed*) who act for the recognition of their rights and their stories in societies³ is typical of movements such as the *Law and Humanities* and the *Legal Storytelling* influencing the study of law in contemporary societies⁴.

Approaching the law “through the Humanities” has at least three relevant and related implications: first, it means studying the law through an interdisciplinary approach, weaving together areas including literature, narration, anthropology and so on; second, it emphasizes the nature of the complex interaction between *law* and *culture*, highlighting how (legal) stories are shaped by cultural models and how human narrations affect the daily representations of law and justice by influencing the way legal systems function;

¹ This paper has been presented at *2012 International Conference On Law And Society* (Honolulu, June 5-8, 2012), panel on “Gender and Judicial Education, Legal Education, Comparative Studies of the Legal Professions”. It has been published in the on-line collection of the *Italian Society for Law and Literature*: <http://www.lawandliterature.org/index.php?channel=CONTENTS>

² See, for example, Di Donato 2008; 2011 ; in press.

³ See Nussbaum (1997); Taylor (1989).

⁴ *The Law and Humanities* movement has very classical roots, referring for example to the study of literature in the law as a critical way to reason on legal issues by finding solutions that are not just “local” but related to a more complex and humanistic way to consider human problems. See Sarat, Anderson, O’ Frank (2009). See also “No Foundations, An Interdisciplinary Journal of Law and Justice”, special issue on Law’s Justice: A Law & Humanities Perspectives, (2012).

third, the specific field of *migration studies* would benefit of from a humanistic and interdisciplinary approach despite generalising tendencies in contemporary societies where the stories of immigrants tend to be “ assimilated ” to the “ stories ” of natives and cultural rights are not always recognised by the States⁵.

On these premises I am going to propose a comparative analysis of legal stories arising in two different contexts (South of Italy and Northwest Switzerland) to highlight the effects of different degrees of *legal agentivity* when actors are *nationals* – as it is in the cases arising in Italy – or *immigrants* – as it is in certain cases arising in Switzerland.

By using the expression *legal agentivity* I mean the “activity” of human beings who act as “ protagonists ” in daily life also in solving legal problems, despite a traditional vision where people are represented having a passive role in society⁶.

The questions that I would like to answer through the analysis of legal cases can be formulated as follows:

- *Under what conditions can legal agentivity be acted with efficacy by lay people when they are natives?*

⁵ According to Arango: “ Scholars have striven to provide general explanations for the phenomenon of human migration, more or less abstracted from its specific manifestations [...]. The end result of such efforts has been models, analytical frameworks, conceptual approaches, empirical generalisations, simple notions, and only seldom real theories. [...] Migration is too diverse and multifaceted to be explained by a single theory ”. p. 97).

Despite assimilatory tendencies, contemporary research projects try to develop interdisciplinary and multi-level theories of civic and political participation and engagements of immigrants. See for example the European Project PIDOP (Processes Influencing Democratic Ownership and Participation at <http://www.fahs.surrey.ac.uk/pidop>).

⁶ The word *agentivity* refers to the capacity of human beings “to act”. It started to be diffused at the beginning of 1970's as a reaction to structuralism which did not consider the role of human activities in society. The aim of movements such as feminism was to demonstrate how human *agentivity* can shape social and political structures. Giddens was one of the first sociologists to use the word *agentivity*. It has been also adopted by anthropologists and developed by linguists. See the voice “Agentività/Agency” by Ahearn (2001, pp. 18-23).

- *Do immigrants who arrive in an established social and cultural context exhibit legal agentivity in solving their legal problems? Which kind of agentivity do they exhibit?*

My hypothesis is that the degree of *legal agentivity* of lay people is closely tied to their awareness both of “ formal law ” and of “ cultural rules ” in their context of activity and life⁷. In this sense a comparative analysis between the South of Italy and the Northwest Switzerland could be very effective as they are very different socio-legal contexts: starting from literature and from sociological and statistical data I assume that the application of the (formal) law in the (Northern) Swiss context is narrower than in the (South) Italian one⁸. Moreover I can remark that Swiss people seem to be very attentive to save traditional customs and daily practices of life – a situation also highlighted by anthropologists⁹ – more than the Italian ones.

Therefore, the analysis of legal cases will partly show what happens in some South Italian *labour law* and *family law* cases where people tend to act “ behind the law ” being oriented not only by formal rules but also by “ codes of actions ” that arise in their specific cultures. On the other side I will analyse cases coming from the Swiss context (the Northwest) to show how the difficulties of getting in contact and managing legal and cultural rules make some categories of immigrants less “ active ” than natives. As we will see, many restrictions are caused by the law itself; in some cases immigrants do not master the local language and consequently the legal system (furthermore many do not have enough money to live, let alone to pay for representation in a trial). These factors may reduce the sphere of *agentivity* of immigrants so that the protection of their rights could be compromised or they would have to renounce defending their rights. In many cases they are obliged to

⁷ By “ implicit rules ” I mean rules arising from daily practices of social “ participation ”.

⁸ It is well known that Italy is a country highly deviant: see Giasanti and Maggioni (1979).

⁹ Centlivres (1990).

leave, as in the case of women who are the victims of *domestic violence*, which I am going to explore.

Concerning methodological analysis, moving from a socio-constructivist perspective that considers as central the role of human beings in shaping their social context of life¹⁰, I propose an approach using some socio-ethnographical methods to sketch the game played by individuals (natives/immigrants) and institutions in society.

1. Theoretical insights: the notion of *agentivity*

In order to introduce my idea of *human-legal agentivity* I propose to discuss three fundamental notions that are very related: *culture*, *context*, and *agentivity*.

Scholars well know how difficult it is to discuss a generic notion such as *culture*. There are about 160 definitions of the term “culture” suggested by anthropologists and sociologists.

I will propose a very classical one coming from anthropology: in a geertzian sense *culture* can be basically defined as the capability of human beings to get connected with each other by sharing a common language and symbolic resources (i.e. religion, cooking, storytelling and other daily activities)¹¹.

So it is interesting to focus on the idea of culture as a kind of process of “ social network building ” that makes it possible to construct and share “ common meanings ” arising from daily contexts of life and activity.

¹⁰ Even if in a kind of permanent tension between established or canonical visions expressed by institutions and transformative visions expressed by cultural and demographic changes in society. See Berger and Luckmann (1995).

¹¹ Geertz (1973).

The socio-anthropological meaning of culture fits also with a juridical one. Cotterell¹², for example, introduces the notion of legal culture to describe the function of law in shaping and orientating social relationships; reciprocally social relationships affect the ways in which the law is interpreted and practiced by common people in a community. The notion of legal culture has been created by jurists not only in a technical sense – as the expertise of lawyers in filtering legal notions arising inside and outside of the legal system – but also to conceive the participation of common people in a shared construction process of legal meanings¹³.

The other important notion that I would like to introduce is that of *context*: it is less used by jurists and mostly developed by social and cultural psychologists. I adopt a “flexible” notion of context that refers to a “ meaning-making activity ” as the product of negotiations between different visions of reality, intentions and emotions among social actors. These negotiations can be translated into daily conversations or can be expressed in daily activities.

Finally the notion of *agentivity* is related to that of context, thereby highlighting the active role of individuals *inter-acting* in social contexts with the intention to produce results (aims) that can be shared within a community¹⁴.

The psychologist Bruner proposes some important specifications of *agentivity*¹⁵; most of them require social implications or engagements. In particular I present four of those characteristics described by Bruner:

¹² Cotterell (2004, pp. 1-14).

¹³ Friedman (1997, pp. 33-40).

¹⁴ In this sense I adopt the notion of *agentivity* despite that of *agency* to underline the social meanings of individual actions.

¹⁵ See: Bruner (1995, pp. 145–161).

1. The first one concerns the same notion of *agency*. Bruner defines it as voluntary acts that are produced with the intention to realize aims.

2. The second one – *commitment* – requires the coherence of an agent with respect to a projected line of actions. It refers to tenacity, sacrifice, and so on.

3. The third – *resources* – focuses on *internal* (to be patient, intelligent and so on) but also *external* resources meant as tools for the action: power, social legitimation, sources of information and so on.

4. The fourth – *social references* – refers to people whom an agent gets in contact with to obtain evaluations and legitimation of aims, commitments and resources. They can be members of a group (syndicate) or ideal or cognitive groups (i.e. the police or the justice system)¹⁶.

All these factors make individual *agentivity* socially shaped/shared: researchers speak about “social self”, also to refer to shared or distributed commitments among individuals in society.

So the notion of *agentivity* first elaborated by sociologists and later adopted by anthropologists and linguists seems to be particularly appropriate, as defined by psychologists, to emphasize the role of human beings in solving their life problems, including legal or judicial ones.

2. Data, methods and results

As I have announced, the data that I am considering come from two different contexts: the Italian one and the Swiss one.

In Italy I collected and analysed in depth over ten legal cases coming from two geographical areas of my region in the South, the

¹⁶ *Ibidem*.

Campania: specifically Naples and Irpinia. These two areas are very different both for the geographical aspects and for cultural and anthropological reasons. This collection of data has been possible thanks to the collaboration of two different legal offices (located in the cities of Naples and Avellino), that permitted me to analyse the official case documents. I also received permission to meet and interview the clients and analyse the private correspondence between the lawyer and the client¹⁷.

My adopted methodology can be considered quite ethnographic as I read cases in their socio-cultural context. For example, I considered articles from locally relevant newspapers. I also did narrative analysis of all the communications coming from the actors involved in the case (i.e. the employer and the employee in a labour dispute) and of the client’s personal notes recounting their side of the story. Finally I examined evidences (i.e. declaration of witnesses) and judicial findings.

The data related to the Swiss study has been collected and published by the Observatory for Foreign Law of Romand Suisse (*Observatoire romand du droit d’asile et des estrangers* “O.d.a.e.”). The O.d.a.e. was found in Geneva in 2008 with the aim to observe the daily life of immigrants and to create a public “voice” about the possible consequences of applying the law towards human rights violations, including cases of *domestic violence*,¹⁸ a topic that I will specifically explore below.

¹⁷ This data has been collected within the framework of the project “La costruzione dei significati giuridici tra pratiche legali-giudiziarie e teorie postmoderne del diritto” that I developed over the last three years as a researcher in legal philosophy at the Open University Pegaso (Naples). They are fully analyzed in Di Donato, in print. See also, Di Donato and Scamardella, (in press).

¹⁸ For a definition of “ domestic violence ” see Barzé-Loosli (2012) : “ Le terme de ‘violences domestiques ’ doit être entendu au sens large, à savoir tant les violences conjugales, que les situations d’inceste, les menaces proférées par l’époux ou d’autres parents, les abus d’ordre sexuel, etc. ” (pp. 78-79).

I start my analysis considering the *Italian cases*: first a labour law case, the case of T*, who has a high level of *agentivity*. The protagonist is a theater actor who shows herself to be very able to play the role of the “ actor and director ” in the solution of her case that is a case of *mobbing*. One of her colleagues who plays a kind of management role tries to abuse and expulse her from the theater company. Thanks to a quick intuition and starting from a good *consciousness* of the social environment, T* is able to react. In the case of T* it is possible to observe an interesting combination of different levels of *agentivity* as described above (cf. *supra*: § 1):

the first one is “individual” and concerns the personal *resources* of T*: *internal* resources (she is capable to interpret the situations and to project a coherent line of action) and *external* resources (she involves her colleagues by sharing her problems and emotions and looking for solutions with them) with a high level of *commitment* ;

the second one is “ social ” (*social resources*) as T* is capable of using territorial and institutional networks to legitimate her *agentivity* against the company theater that engaged her. She denounces to the police the man who molests her and who tries to expulse her from her job; she involves the syndicate as the economic retributions for workers are not correct; finally she involves the mayor of the village by denouncing irregular procedures and he obligated the company theater to stop all activities. This kind of “ agentivity ” makes possible for T* to obtain good results at the trial: she is supported by a good lawyer, who thanks to the good strategies employed by T* can easily demonstrate the torts provoked against her by some colleagues and supervisors of the company theater (i.e. the man who molests her and the molester’s lover, the president of the theater who tries to push T* outside the job as retaliation). Even the judge (who is a woman) is capable of “ reading ” the clear but implicit dynamics of exclusion in the professional context and to declare as discriminatory and illegitimate the decision of the theater company to dismiss T* from the job. Consequently, the torts are repaired: T* receives money

damages from the company, which is required to pay; the company is also obliged by the mayor to stop all activities. In the end, the colleagues of T* organize a new autonomous theater company.

Turing to the *family law cases*, I briefly compare two opposing cases, the one of F* and S*, to show how in these cases the degree of *agentivity* of the protagonists is mostly conditioned by their cultural background, and in particular, the family context.

The first one is the case of F*, a woman who come from the Naples area and is divorced from her husband who abandoned her without any explanation. During the meetings with the lawyer she is always in company of her mother and her sister. Usually she is in silence and she shows clear difficulties accepting her husband’s abandonment. She is not cooperative with the lawyer who tries to reconstruct facts and to imagine a good legal strategy to protect her rights. In contrast to F*’s silence, her mother is very forward, asking for a kind of “ restorative justice ” by demanding the restitution of the so-called “ dote nuziale ”, as the divorce has triggered a kind of dishonour to the family. The case is considered resolved by the mother when the “ dote ” is returned by the husband, despite denial of real protection of F*’s rights (i.e. the right to receive financial support by the husband who abandoned her).

In contrast to F*, S* is a very “ enterprising ” woman, full of initiatives in her personal and professional life. Her enterprising nature is disliked by her husband’s family who is very traditional and cannot conceive that a woman – who is presumed to have such a low status compared to a man’s high status – can be so active in improving the economic conditions of the family. In this instance, the family’s influence is so strong that S* and the husband divorce, despite S*’s emotions of love towards him.

In order to analyse the *Swiss cases*, it would be helpful to give some explanation regarding Swiss Foreigners Law.

Indeed, the Federal law pertaining to foreigners (LEtr, art. 50, 2), approved in Switzerland since 2006, contains a special rule to protect women who are victims of domestic violence: if they have been married to a Suisse person or to somebody who has a medium/long term residency permission – called B and C permission – in the case of separation, they could have the right to remain in Switzerland when the possibility to return to their home country appears “compromised”. As a result, authorities normally evaluate two different types of conditions expressed by the law: the type of violence and the likelihood for these women to be reintegrated in their countries of origin¹⁹.

Despite the legislative formula, Swiss authorities tend to apply this law narrowly by requiring clear evidence of domestic violence so that women are permitted to stay in Switzerland only in cases of extreme violence (physical and psychological) verified by experts. They also consider the level of *integration* of the victim in the Swiss context – even if it is not explicitly required by the official law. Specifically, the authorities will evaluate if these women have a job, speak the local language, are socially integrated, etc. Experts find in these kinds of cases that the narrow application of the law creates countervailing conditions: women who are victim of violence live in such dire and alienated conditions that in many cases they are not able to look for a job, take care of their children, attend language courses, or generally integrate into Swiss society. In such situations, these women, afraid of leaving Switzerland and returning to their home country, choose to remain with their abusive husbands.

¹⁹ See the content of the law: Art. 50 *Dissolution de la famille* (LEtr, 2006):

1. Après la dissolution de la famille, le droit du conjoint et des enfants à l'octroi d'une autorisation de séjour et à la prolongation de sa durée de validité en vertu des arts. 42 et 43 subsiste dans les cas suivants:

a. l'union conjugale a duré au moins trois ans et l'intégration est réussie;
b. la poursuite du séjour en Suisse s'impose pour des raisons personnelles majeures.

2. Les raisons personnelles majeures visées à l'al. 1, let. b, sont notamment données lorsque le conjoint est victime de violence conjugale et que la réintégration sociale dans le pays de provenance semble fortement compromise.

3. [...]

Consequently, they become *double victims*: “en tant que femme face à un mari violent, et en tant qu'étrangère face aux autorités qui cherchent à limiter le nombre d'immigrés”²⁰. Some women are even killed as a result of domestic violence. Considering these extreme and paradoxical situations, volunteer associations such as O.d.a.e., mentioned earlier, have been created recently in Northwest Switzerland to provide support to women who are victims of domestic violence by helping them *alert the administration and pursue justice*.

Indeed, I finally would like to consider three stories of *domestic violence*.

The first one is the story of Zorica who is married to a Serbian man who also has Swiss nationality. After the wedding Zorica discovers that her husband is violent. During violent episode while she is pregnant, Zorica is obliged to inform the police and to press charges. Her husband is found guilty and chooses to return to Serbia. However, he continues to menace Zorica and threatens to kill her if she returned to Serbia. Zorica is strongly depressed and tries to commit suicide. She requires hospitalization and asks the Swiss authorities for permission to remain in Switzerland as she is afraid of returning to Serbia after the divorce. The Swiss authorities recognize that Zorica is victim of violence (this is one of the two conditions required by the law) but they deny her the permission to stay by finding that Zorica is not sufficiently “integrated”, a non-requisite factor for evaluation. Authorities find that Zorica doesn't speak French and she is not financially autonomous, and lacks the support network that she has in Serbia.

With the help of a “mediator” Zorica seeks recourse before the Federal Tribunal (“FT”). As a result, her case receives public

²⁰ Rapport annuel d'observation *Femme étrangères. Victimes de violence conjugales en Suisse romande*, 2011, http://odae-romand.ch/IMG/pdf/ODAE_-_Rapport_FEVVC_-_3-3-2011-2.pdf

attention and becomes the object of a parliamentary interrogation²¹. The Federal Office for Migrations (ODM), who first asked the *FT* to refuse recourse to Zorica, subsequently grants Zorica²² permission to stay in Switzerland.

Another typical story is that of Zlata who moved from Croatia to Switzerland to get married to a man possessing a B resident permit (medium term residency). The couple has two children and Zlata is victim of psychological and physical violence from her husband. Her friends involve the police. She seeks penal justice and, subsequently, the permission to stay in Switzerland as she files for separation from her husband. The Federal Office for migration (ODM) refuses to grant her permission as Zlata is separating from her husband and Zlata's reasons for remaining in Switzerland do not exist anymore.

Zlata is helped by a mediator who underscores that Zlata is integrated in Switzerland. Namely, her employment sustains her family financially. She speaks French well and unlike her positive living conditions in Switzerland, in Croatia she could not readily survive. Unfortunately for Zlata, the answer from the authorities is negative. Zlata, worried about the possibility of returning to her home country, decides to return to live with the husband notwithstanding the evident risk of violence²³.

Finally an interesting and recent story under the attention of the Parliament and the public opinion is that of Carolina²⁴. She is a woman from Chile married to a Swiss man. Carolina's husband tries to kill her so she leaves the house and goes to live with a friend.

²¹See the parliamentary interrogation at the following link:

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20105275

²²See the case of Zorica at the following link:

http://odae-romand.ch/IMG/pdf/Cas109_Zorica.pdf

²³See the case of Zlata at the following link:

http://odae-romand.ch/IMG/pdf/Cas023_violences_conjugales_r.pdf

²⁴ See the case of Caroline at the following link:

http://odae-romand.ch/IMG/pdf/Cas_170_Carolina.pdf

She has financial problems and also requires psychotherapy in order to cope with the trauma sustained by the violence. She denounces her husband and presses criminal charges. At first, the authorities do not recognize her right to stay in Switzerland as she has left her husband. After Carolina presented evidence of violence, however, the (local) authorities grant her permission to stay in Switzerland. Despite this positive answer the Federal Office for Migrations refuses to recognize the right of Carolina to stay in Switzerland as she renounced to divorce from the husband and renounced to proceed against him. Carolina did recourse to the Federal Tribunal and actually her case is the object of a parliamentary interrogation²⁵.

In the cases that have been analysed from Italy and Switzerland, I can observe some opposite phenomena: in the South-Italian cultural-legal context the degree of *agentivity* of legal actors (meant as clients) seems to be “ high ” when actors come from an emancipated cultural background as can be seen in the case of T* who is a theater actor and able to deal very well with local networks. Anyway T* also needs a kind of social sharing to obtain the results that she aims both at the legal and the socio-personal level: being respected in her rights of worker and being recognised as a woman “ able to play ” social meaning' actions. ”

On the other side, in the cases of women who are victims of violence, as in the Swiss cultural-legal context, I can observe a very low degree of *agentivity* for two different but related reasons: first, as victims of domestic violence these women cannot fully engage in their personal and social lives (such as having difficulty finding employment, finding and sustaining friendships, gaining or furthering their education, rearing children and so on). Second, these women as immigrants are expected by the State to fulfill

²⁵ See the parliamentary interrogation about this case at the following link:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20125071

some “ implicit obligations ” – i.e. to learn the local language, to attend a course of civic education, to gain financial autonomy – in order to be admitted to stay in the country. These women live in a very paradoxical situation where they are expected to be “ active ” in the foreign country but prevented from doing so based on personal and contextual factors.

As I showed in the cases of Zlata, Zorica and Carolina, the only kind of *agentivity* that they experience is an “ external agentivity ” that comes from the sensitivity of friends, public opinion, mandatory acts, the attention of some parliamentary, from volunteer association – as the O.d.a.e. – and so on.

3. Conclusions

This paper is exploratory as it is not possible to draw final conclusions starting from a relatively small corpus of data including both South Italian and the Northwest Swiss cases.

It deals with the “ human dimension ” of *legal stories* showing how cases arise in specific cultural contexts and how they do find solutions thanks to differing kinds/degrees of legal actors’ *agentivity*. Indeed from the comparative analysis between South Italy-Northwest Switzerland very different results have come showing in which “ legal ” and “ cultural ” conditions the *agentivity* of the protagonists is more or less effective or reduced when actors are natives or immigrants.

In the *Italian context*, the data showed how personal or internal conditions of *agentivity* could be sustained by a form of socially shared meaning to manage the case with success even when the actors are natives and are aware of their context of life and activity (i.e. to protect the labour rights as it is in the case of T*, or to deal with an ideal conception of being an emancipated woman in a traditional family as it is in the case of S*). In the *Swiss context* the cases of domestic violence are very impressive as restrictions of women’s *agentivity* derive both from personal conditions (being

violated in the private and familial life), legal restrictions (arising by the art. 50 LEtr) and contextual constraints (as they need to learn the local language, to have a financial autonomy, to get in social relationships in a foreign context). So in these cases both personal and social *agentivity* is quite reduced. The *agentivity* of immigrated women who are victims of domestic violence is almost replaced by mandatory’s actions or associations’ initiatives, parliamentary interrogations. In most cases *agentivity* could not exist at all as these women tend to decide not to denounce their husbands as they are worried to leave Switzerland if the authorities do not recognise their right to stay. Finally they could not be aware of the possibility to ask for a mandatory intervention.

Concerning these cases we should also consider that the narrow decisions of authorities in most cases are judged to be “ discretionary ”²⁶. *How can we deal with this being discretionary for the Swiss authorities?* May we explain it as a legal-cultural attitude of the Swiss authorities and as a more general expression of the Swiss people legal *consciousness* that also make possible a narrow application of the law in daily life²⁷?

It is important to know that in the past years some important calls have come from international organizations as the ONU, the *Comité des droits de l’homme*, the *Comité contre la torture*, to reduce the strength of the application of the Swiss immigration law. Calls concern mainly discriminations against immigrant women who are required to be “ integrated ” even when they are not in conditions to do that as victims of violence. As a consequence and ever since an important decision of the Federal Tribunal (ATF 136 II 1, 2009), the application of the art. 50 (al. 2) has been partly changed in the sense that authorities are not officially required to evaluate the degree of integration when violence is proved.

²⁶See the 2012 o.d.a.e’s report.

²⁷ Scholars generally speak of *legal consciousness* to refer to the “ legal meanings ” that are constructed and shared within members of a community in a given social and historical moment. For more see: Merry (1992, pp. 209-226); Ewick and Silbey (1998).

How to further explain this changing tendency by the Swiss authorities?

My personal conclusion is that both external solicitations (by the International Community) and internal ones (supporting group actions, parliamentary sensitivities and so on) are increasing the public awareness about the opportunity of a more humanistic and contextualized decisions by the Swiss authorities in the cases of *domestic violence*.

This is also the sign that *Telling the Stories* of the “oppressed” may contribute to increase awareness about the strong interdependency between a *contextual application of the law and individual agentivity* in contemporary societies.

References

Ahearn, L. M. (2001). Agentività/Agency. In A. Duranti. (Ed.), *Culture e discorso* (pp. 18-23). Rome: Carocci.

Arango, J. (2010). Explaining migration. A critical view. In S. Vertovec (Ed.), *Migration* (vol. I, pp. 97-114). London and New York: Routledge.

Barzé-Loosli, L. (2012). La pratique de l'ODM en matière de persécutions liées au genre. In A. Achermann, C. Hruschka (Eds), *Persécutions liées au genre. La pratique suisse au regard des évolutions européennes et globales* (pp. 78-79). Berne : Weblaw.

Berger, P., Luckmann, T. (1995). *Modernity, Pluralism and the Crisis of Meaning: The Orientation of Modern Man*. Gütersloh: Bertelsmann Foundation Publishers.

Bruner, J. (1995). A Narrative Model of Self-Construction. *Annals of the New York Academy of Science*, 818, 145–161.

Centlivres P. (1990) (Ed.). *Devenir Suisse*. Genève : Georg.

Cotterell, R. (2004). Law in Culture. *Ratio juris*, 17 (1), 1-14.

Di Donato, F. (2008). *La costruzione giudiziaria del fatto*. Milan : Franco Angeli.

Di Donato, F. (2011). Constructing legal narratives. Client-Lawyer Stories. In A. Wagner and Le Cheng (ds). *Exploring Courtroom Discourse* (pp. 111-131). Surrey : Ashgate.

Di Donato, F. (in press). Le storie come chiave di accesso alla cultura (locale). Il caso di T*. In J., Bruner, F. Di Donato, A. Smorti (Eds.),. *Contesto, cultura, diritto. Psicologia culturale*, special issue.

Di Donato, F. Scamardella, F. (in press). *La ricerca della verità tra diritto e cultura. Note a margine di casi giudiziari*, paper presented at the *4th meeting of the Italian Society for Law and Literature*, “ Il contributo di Law and Humanities nella formazione del giurista ”, Università degli Studi del Sannio, Benevento, May, 31-June, 1 2012.

Ewick, P. Silbey, S. S. (1998). *The Common Place of Law: Stories From Everyday Life*. Chicago and London : University of Chicago Press.

Friedman, L. M. (1997). The Concept of Legal Culture: In A. Reply, D. Nelken (Eds), *Comparing Legal Cultures* (pp. 33-40). Brookfield, VT: Dartmouth Publishing.

Giasanti, A., Maggioni, G. (Eds) (1979). *Opinione pubblica e devianza in Italia*, Milan : Franco Angeli.

Geertz, C. (1973). *The Interpretation of Cultures*. New York : Basic Books.

Merry, S. E. (1992). Culture, Power, and the Discourse of Law. *New York Law School Law Review*, 37 (1-2), 209-226.

Nussbaum, M. C. (1997). *Cultivating Humanity : A Classical Defense of Reform in Liberal Education*. Cambridge, Massachusetts and London : Harvard University Press.

Sarat, A., Anderson, M., O' Frank C. (Eds.) (2009). On the Origins and Prospects of the Humanistic Study of Law. *Law and Humanities. An Introduction*. New York : Cambridge University Press.

Taylor, C. (1989). *Sources of the Self: The Making of Modern Identity*. Harvard, MA: Harvard University Press.

No Foundations, An Interdisciplinary Journal of Law and Justice. (2012) Special issue on *Law's Justice: A Law & Humanities Perspectives*, 9(1).

Rapport annuel d'observation (2011), *Femmes étrangères. Victimes de violence conjugales en Suisse romande* http://odaeromand.ch/IMG/pdf/ODAE_-_Rapport_FEVVC_-_3-3-2011-2.pdf

Dossiers et Cahiers de psychologie et éducation

Dossiers de psychologie et Dossiers de psychologie et éducation

- | | | | | | | | |
|--------------|--|-----|-------|---------------|---|-----|-------|
| N° 32 (1998) | Relations interethniques et Interconfessionnelles au sein de la chrétienté. (<i>I. Kampffmeyer</i>) | fr. | 6.-- | N° 38 (90/91) | Statistiques et Sciences Humaines. Notes de travail. (<i>L.-O. Pochon</i>) | fr. | 7.-- |
| N° 33 (1988) | Art & Psychologie. (<i>C. Rosselet-Christ</i>) | fr. | 6.-- | N° 39 (90/91) | Regards, interactions sociales et développement cognitif chez l'enfant de 6 à 10 ans dans des épreuves opératoires piagésiennes. (<i>A. Brossard</i>) | fr. | 40.-- |
| N° 34 (1988) | Journées des chercheurs en psychologie. Société Suisse de Psychologie Neuchâtel 1-2 octobre 1987. (Série recherches) (<i>A.-N. Perret-Clermont & M. Rousson</i>) | fr. | 4.-- | N° 40 (1991) | Sciences humaines et démarche qualité. Actes du colloque du 13.12.90 à Neuchâtel. (<i>A. Ripon, S. Mercati, I. Lapouge & F. Tapenoux</i>) | fr. | 7.-- |
| N° 35 (1988) | A brief introduction to conversational analysis. (<i>N. Bell</i>) | fr. | 4.-- | N° 41 (1992) | Quand des enfants et des adolescents volent à l'étalage: regards et réactions. (<i>D. Golay Schilter</i>) | fr. | 8.-- |
| N° 36 (1988) | L'intersubjectivité en situation de test. (<i>M. Grossen</i>) paru chez Delval, Fribourg. | fr. | 48.-- | N° 42 (1992) | Interazione sociale e sviluppo cognitivo: ricerche sul conflitto socio-cognitivo e lavori attinenti. (<i>A. Iannaccone</i>) | fr. | 8.-- |
| N° 37 (1989) | Social Interactions and Transmission of Knowledge. (<i>A.-N. Perret-Clermont & C. Pontecorvo</i>) | fr. | 8.-- | N° 43 (1993) | Langages des sexes – De la procréation à la création. (<i>C. Rosselet-Christ</i>) | fr. | 8.-- |
| | | | | N° 44 (1994) | La transmission du savoir dans le "Réseau d'Echanges de savoirs" de Strasbourg. (<i>N. Muller</i>) | fr. | 10.-- |

N° 45 (1994)	Espace imaginaire, espace psychique et espace construit. (C. Rosselet-Christ)	fr.	8.--	N° 53 (1998)	Prof-Expert: une expérience d'enseignement assisté par ordinateur dans le cadre d'une formation pour adultes au Centre de Formation Professionnelle du Littoral Neuchâtelois. (CPLN) (E. Bourquard)	fr.	12.--
N° 46 (1996)	L'envie devant soi. (T. Zittoun)	fr.	15.--	N° 54 (1999)	Deafness and Intersubjectivity: an observational study of the construction of intersubjectivity in a test situation. (A. Van Loon)	fr.	10.--
N° 47 (1996)	Colloque International "Penser le Temps" à l'occasion du Centième Anniversaire de la naissance de Jean-Piaget International Conference "Mind & Time" on the centenary of Piaget's Birth, Neuchâtel, 8-10 Sept.	fr.	12.--	N° 55 (2001)	Apprendre dans les réseaux d'échanges et de savoirs - Analyse au sein du réseau de Strasbourg. (N. Muller)	fr.	8.--
N° 48 (1997)	ANASTAT: Un système dédié à la gestion et à l'analyse de données paramétriques. (L.-O. Pochon)	fr.	8.--	N° 56 (2001)	Des ordinateurs à l'école enfantine. Reflets d'une année d'expérience dans le canton du Jura (1998-1999). (M.-J. Liengme Bessire)	fr.	6.--
N° 49 (1997)	Dire les sensations. Une analyse psychosociale des interactions entre des acupuncteurs et leurs patients. (L. Oppizzi)	fr.	15.--	N° 57 (2001)	Concevoir une formation par alternance: point de repère. (J.-F. Perret)	fr.	4.--
N° 50 (1998)	Approche psychosociale du développement cognitif dans le cadre de l'apprentissage scolaire. (C. Damia)	fr.	5.--	N° 58 (2001)	Tradition juive et constructions de sens. Une introduction à la transmission traditionnelle de l'herméneutique et à son utilisation contemporaine. (T. Zittoun)	fr.	10.--
N° 51 (1998)	La genèse d'une innovation pédagogique. Action, interaction et réflexion dans la conception et la réalisation d'une expérience pédagogique: l'Ecole Paídos à Mexico. (T. Garduño Rubio)	fr.	35.--	N° 59 (2003)	Les difficultés d'apprentissage. Diagnostic et traitement. (S. Païn)	fr.	17.--
N° 52 (1998)	Analyse psychosociale d'une consultation astrologique. (A.-M. Holzer-Corfu)	fr.	10.--				

- N° 60 (2005) "Ce projet c'est le rêve!" Tic et élaboration d'un projet de formation professionnelle. L'imaginaire comme ressource. (S. Padiglia) fr. 9.--
- N° 61 (2005) "Piensan que somos niños de la calle" (« Ils pensent que nous sommes des enfants de la rue »). Devenir cireur de chaussures. Apprendre à travailler dans les rues de Cusco (Pérou). (C. Matthey) fr. 10.--
- N°62 (2007) Adolescence et distances. Monographie d'un projet d'enseignement partiellement à distance proposé à des apprentis maçons: le Progetto Muratori. (S. Willemin) fr. 18.--
- N° 63 (2008) Social comparison as social construction. Theory and illustration. (J. B. Rijsman) fr. 9.--
- N°64 (2008) Introduction aux problématiques de la formation professionnelle. (J.-P. Gindroz) fr. 9.--
- N°65 (2008) La boîte à outils. Un guide pour le temps des études. (J.-P. Fragnière) fr. 4.--
- N° 66 (2009) Trisomie 21 et témoignages d'autrui. Les personnes adultes porteuses de trisomie 21 font-elles confiance au témoignage d'informateurs inconnus? (N. Terrier) fr. 12.--
- N° 67 (2009) La reprise de formation universitaire: les enjeux du développement adulte. (C. Miserez) fr. 9.--
- N° 68 (2012) L'attestation professionnelle: solution bénéfique ou catégorisante pour les apprentis cuisiniers? (L. Lehnherr) fr. 10.--
- N° 69 (2012) "Non au sexe!" ou la confrontation des points de vue autour d'un dispositif de prévention Sida au Malawi. (C. Rémy) fr. 10.--

Cahiers de psychologie et Cahiers de psychologie et éducation

- N° 27 (1988) Le musée: un grand livre d'images ou un moyen spécifique de communication ou le pédagogue absent. (J.-P. Jelmini)
- Les handicapés physiques. Quelques réflexions sur un groupe marginalisé dans notre société. (C. Greminger)
- Les mécanismes de la communication didactique. (M.-L. Schubauer-Leoni)
- Rapports sur l'utilisation de nano-réseau. (M. Grossen, & L.-O. Pochon)
- N° 28 (1990) Editorial: Prix Latsis décerné à A.-N. Perret-Clermont. Discours de réception du Prix Latsis. (A.-N. Perret-Clermont)
- De l'individualisme participatif protégé à la participation dans le monde de travail. (M. Rousson)

- N° 29 (1991) Interactions sociales dans le développement cognitif : nouvelles directions de recherche. (A.-N. Perret-Clermont, M.-L. Schubauer-Leoni & M. Grossen)
Qu'en est-il du Malaise des cadres de l'économie et de l'administration.
(M. Rousson, D. Ramaciotti & M. Manghi-Leoussi)
Etude des représentations et des attitudes d'élèves de deux classes de l'enseignement post-obligatoire neuchâtelois vis-à-vis de l'allemand et du dialecte alémanique.
(M. Nicolet)
- N° 30 (1993) Conséquences théoriques et méthodologiques d'un changement d'unité d'analyse pour l'étude des interactions entre enfants en situations de co-résolution de problème. (M. Grossen)
- N° 31 (1994) Définition d'un espace interactif pour aborder l'étude de l'utilisation de l'ordinateur.
(L.-O. Pochon & M. Grossen)
Intersubjectivité et interaction avec l'ordinateur. (P. Marro Clément & N. Muller)
Interactions socio-cognitives entre enfants *sourds*.
(J.-F. Perret, A.-C. Prélaz & A.-N. Perret-Clermont)
- N° 32 (1995) Un voyage "erasmien" au Portugal. (N. Muller)
Quelles compétences la conception et la fabrication assistées par ordinateur requièrent-elles? Une étude de cas.
(J.-F. Perret, D. Golay Schilter, A.-N. Perret-Clermont & L.-O. Pochon)
- N° 33 (1997) Laudatio des Prof. B. Inhelder et L. Pauli. Discours d'ouverture du Colloque International. (A. Naef)
Rapport sur le Colloque international "Penser le Temps / Mind and Time". (J.-M. Barrelet & A.-N. Perret-Clermont)
Action, interaction et réflexion dans la conception et la réalisation d'une expérience pédagogique : l'Ecole Paidos à Mexico.
(T. Garduño Rubio)
Quand le défi est appelé intégration... Parcours de la personnalisation et de socialisation de jeunes "Italo-suisse". (V. Cesari Lusso)
Note sur la notion de conflit socio-cognitif.
(T. Zittoun avec la collaboration de A.-N. Perret-Clermont & F. Carugati)
- N° 34 (1998) Discours prononcé à l'occasion de la pose d'une plaque sur la maison natale de Jean-Piaget. (A.-N. Perret-Clermont)
Le partenaire comme enseignant ou comme interlocuteur : une analyse expérimentale et interlocutoire. (P. Marro Clément, A.-N. Perret-Clermont, M. Grossen & A. Trognon)
Bagage culturel et gestion des défis identitaires. (T. Zittoun & V. Cesari Lusso)
Note de lecture : *Le cerveau et l'âme* de Georguyi Tchelpakov. (M. Tchoumakov & T. Zittoun).
Négociation des identités et des significations dans des situations de transmission de connaissances.
(N. Muller)

- N° 35 (1999) Dimensions institutionnelles, interpersonnelles et culturelles d'un dispositif pour penser et apprendre. *(N. Muller & A.-N. Perret-Clermont)*
L'objet en discussion: approche psychosociale et interlocutoire de résolution de problèmes. *(P. Marro Clément)*
Apprendre et enseigner avec efficience à l'école. Approches psychosociales des possibilités et des limites de l'apprentissage en situation scolaire classique. *(A.-N. Perret-Clermont)*
Rapport d'activité du Séminaire de Psychologie. (Octobre 1998-septembre 1999)
- N° 36 (2000) Enjeux identitaires et apprentissages dans une situation de formation interculturelle. *(N. Muller)*.
L'entretien de recherche dans l'étude des processus identitaires de jeunes issus de la migration. Questions méthodologiques et épistémologiques. *(V. Cesari Lusso)*
Concepts, learning, and the constitution of objects and events in discursive practises. *(R. Säljö)*
Rapport d'activité du Séminaire de Psychologie. (octobre 1999 – septembre 2000)
- N°37 (2002) Hommage à Philippe Muller.
Engendrerements symboliques. Devenir parent: le choix du prénom. *(T. Zittoun)*
La naissance et le voyage d'un projet de formation. Négociations des significations et des pratiques dans un programme suisse de formation d'adultes. *(N. Muller)*
Rapport d'activité de l'Institut de Psychologie. (octobre 2000 – septembre 2001)
- N° 38 (2003) Réussite de l'intégration scolaire des jeunes portugais. Quelles ressources psychosociales? *(K. Darbellay & V. Cesari Lusso)*
Nice designed experiment goes to the local community. *(N. Muller Mirza, A. Baucal, A.-N. Perret-Clermont & P. Marro)*
Rapport d'activité. (2001-2003)
- N° 39 (2003) Jouer et l'expérience culturelle de l'adulte. *(T. Zittoun)*
Quelques repères historiques et culturels concernant les NTIC et leur usage dans l'éducation et la formation. *(L.-O. Pochon)*

- N°40 (2004) Hommage à Michel Rousson.
Le développement des supports multimédia pour l'enseignement et la formation vu comme un processus d'apprentissage. (L.-O. Pochon, S. Lambolez, A.-N. Perret-Clermont, I. Ghodbane & A. Maréchal)
Rapport d'activité: (octobre 2003 - septembre 2004)
- N° 41 (2005) Sur le chemin du monde adulte : un pont virtuel entre l'école et la maison. Regards de familles, regard de chercheur. (S. Willemmin, & A.-N. Perret-Clermont)
Re-constructions religieuses en périodes de transition: remaniements de l'identité religieuse chez de jeunes adultes. (T. Zittoun)
Enquête à l'EASA-AWARD 2004. Quelles caractéristiques "techniques et pédagogiques", manifestent une avancée novatrice? Travaux Pratiques 2 et 3. Sous la dir. d'A.-N. Perret-Clermont. (J. Zermatten & P. Pfister)
Argumenter et apprendre: quelques conclusions et pistes du projet DUNES. (N. Muller Mirza)
Rapport d'activité (octobre 2004 - septembre 2005)
- N°42 (2006) A l'aube de changements.... (A.-N. Perret-Clermont)
Le père Noël en exil: significations et pratiques de la fête de Noël en situation migratoire. (N. Muller Mirza)
Apprendre (avec) les progiciels. Entre apprentissages scolaires et pratiques professionnelles. (L.-O. Pochon)
Rapport d'activité Institut de Psychologie (octobre 2005 – août 2006)
- N°43 (2008) Des connaissances en transition. (T. Zittoun)
Les Indiens ont-ils une âme? Rapport à l'altérité, compétences dialogiques et apprentissage. (N. Muller Mirza)
Le partage des jouets en crèche... une question de propriété? (R. Rosciano)
Les interactions asymétriques en famille: analyse qualitative du conflit verbal dans les conversations à table. (F. Arcidiacono)
An exploratory study of the everyday lives of Italian families: household activities and children's responsibilities. (F. Arcidiacono & C. Pontecorvo)
Rapport d'activité Institut de psychologie et éducation (octobre 2006 – août 2007)

- N° 44 (2008) Education supérieure: La Suisse en course de rattrapage. (*H. Gilomen*)
Client-lawyer cooperation in the construction of case. (*F. Di Donato*)
Les stratégies - apprises et spontanées - de prise de rendez-vous par téléphone.
(*S. Lambomez*)
- N° 45 (2009) Allocution de la Cérémonie des 25 ans du Prix Latsis. (*A.-N. Perret-Clermont*)
The discursive construction of early adolescents' identity within family conversations. (*F. Arcidiacono*)
Analyse interlocutoire d'une tâche collective médiatisée par ordinateur: entre collaboration et rapport de force. (*A. Kohler*)
L'usage de ressources symboliques. Leçon inaugurale. (*T. Zittoun*)
Rapport d'activités de l'Institut de psychologie et éducation (septembre 2008 - août 2009)
- N° 46 (2010) Activité créative dans des contextes scolaires d'éducation musicale. (*M. Giglio*)
Analyse psychosociologique d'une situation de travail à distance. (*S. Lambomez*)
La médiation en tant que dialogue raisonnable. (*S. Greco Morasso*)
Rapport d'activités de l'Institut de psychologie et éducation (septembre 2009 – août 2010)

- N°47 (2011) Remise du doctorat honoris causa au Père Eric de Rosny (*L. Tissot*)
Social relationships and thinking spaces for growth. (*A.-N. Perret-Clermont*)
Social relations and the use of symbolic resources in learning and development. (*T. Zittoun*)
Rapport d'activités de l'Institut de psychologie et éducation (septembre 2010-août 2011)

Les commandes sont à adresser à:

Institut de psychologie et éducation
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Neuchâtel
Espace Louis-Agassiz 1
CH-2000 Neuchâtel (Suisse)

Cahiers et Dossiers peuvent être également téléchargés sur les sites:

<http://doc.rero.ch/record/6301?ln=fr>

<http://doc.rero.ch/record/6302?ln=fr>

Cahiers de psychologie et éducation N° 48 (Université de Neuchâtel) Copyright © 2013